

Ville de Choisy-le-Roi

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015

Le seize Décembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 8 Décembre 2015 s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Etaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, DUPUY Gilles, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, GUINERY Annick (arrivée au 2ème dossier), ARNAUD Anne-Marie, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean-Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, PERYAGH Yves, THIAM Moustapha, BARON Monique.

Etaient représentés :

Mme GUINERY Annick mandat M. GILLERY Ludovic (jusqu'au 2ème dossier)
M. ZIEGELMEYER Laurent mandat à Mme DESPRES Catherine.

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Mme LEONCE Vanessa.

Sommaire

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 16 décembre 2015	1
Désignation du secrétaire de séance	5
Appel.....	5
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2015.....	5
→ Approbation de l'ordre du jour	6
DESIGNATION DE REPRESENTANTS	8
→ 1. Métropole du Grand Paris : élection du délégué de la commune au Conseil de la métropole du Grand Paris.....	9
→ 2. Métropole du Grand Paris : élection du délégué de la commune au Conseil de Territoire 12.....	10
VŒU	13
→ 3. Ouverture d'une classe à l'école maternelle du Parc	13
HABITAT	16
→ 4. Garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Plurial Novilia pour la construction en VEFA de 50 logements locatifs, dont 13 locatifs sociaux (PLS, PLUS, PLAI) et 37 locatifs intermédiaires (PLI), situés 6, 6 bis et 8 boulevard Stalingrad à Choisy-le-Roi	16
→ 5. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de deux immeubles des Navigateurs : 165 logements du « Grand Colomb » (du 2 au 12 rue Christophe Colomb) et 80 logements du « Petit Colomb » (du 14 au 28 rue Christophe Colomb)	21
TRAVAUX - URBANISME	22
→ 6. Accessibilité des équipements communaux aux personnes handicapées : autorisation à donner au Maire de déposer l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).....	22
→ 7. Approbation de la modification du plan local d'urbanisme	23
→ 8. Etablissement public territorial : demande d'autorisation de poursuivre la procédure de modification n° 4 du PLU	25
→ 9. Approbation du compte rendu aux collectivités locales 2014 (CRACL) de la ZAC du Port	25
→ 10. Approbation du compte rendu aux collectivités locales 2014 (CRACL) de la ZAC des Hautes Bornes.....	25
→ 11. Approbation de la convention de transfert d'espaces communs de l'opération Fonderie Fine à passer avec SOCIACOM Aménagement SAS.....	25
→ 12. Approbation d'un protocole de projet entre la ville de Choisy-le-Roi, l'Epa-Orsa et ICF la Sablière, secteur du Lugo.....	25
FINANCES.....	26

→ 13. Communauté d'agglomération Saine Amont : versement et affectation d'un fonds de concours de fonctionnement de la communauté d'agglomération Seine Amont à la ville de Choisy-le-Roi.....	27
→ 14. Décision modificative au budget principal – Exercice 2015.....	27
→ 15. Décision modificative au budget annexe des parkings.....	28
→ 16. Ouverture anticipée de crédits d'investissement du budget 2016	28
→ 17. Attributions d'acomptes de subventions, budget 2016 (régie théâtre cinéma Paul Eluard –CCAS – COS).....	28
RESSOURCES HUMAINES	30
→ 18. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	30
TARIFICATION.....	30
→ 19. Tarifs des droits de voirie à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	30
→ 20. Espace Langevin : tarification des activités à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	32
→ 21. Service municipal de la jeunesse : tarification des activités à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	32
→ 22. Tarifs des droits de place sur les marchés communaux à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	32
→ 23. Tarification du stationnement payant en parkings couverts à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	33
→ 24. Tarification des activités sportives à compter du 1 ^{er} janvier 2016	33
SPORTS	33
→ 25. Répartition du solde de la subvention municipale aux associations sportives – Année 2015.....	33
→ 26. Répartition du solde de la subvention aux écoles des clubs – Année 2015	33
VIE ASSOCIATIVE	34
→ 27. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Choisy-le-Roi et la compagnie La Rumeur	34
→ 28. Approbation de la convention unique de mise à disposition de locaux à titre permanent aux associations.....	34
ADMINISTRATION GENERALE.....	35
→ 29. Dénomination de l'équipement multi accueil situé 18 avenue de la Folie à Choisy-le-Roi.....	35
→ 30. Approbation du principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un équipement multi accueil situé 18 avenue de la Folie à Choisy-le-Roi	36
→ 31. Election des membres de la Commission d'ouverture des plis pour toutes les procédures de la délégation de service public de la collectivité	38
→ 32. Convention entre la ville de Choisy-le-Roi et le centre communal d'action sociale de Choisy-le-Roi concernant l'achat d'électricité auprès de SIPPEREC	39
→ 33. Approbation d'une convention de mise à disposition croisée de ressources informatiques entre la ville de Choisy-le-Roi et la communauté d'agglomération Seine Amont	39

→ 34. Cluster Eaux-Milieux-Sols : adhésion au projet de cartographie des micropolluants. Autorisation à donner au Maire de signer tout document y relatif.....	40
→ 35. Adhésion à l'association « Réseaux IP Européens – Network Coordination Centre (RIPE-NCC) »	41
→ 36. Rapport annuel d'activité 2014 du SIPPAREC.....	41
→ 37. Rapport d'activité 2014 du SIGEIF	42
→ 38. Rapport d'activité 2014 du Syndicat de chauffage urbain Choisy-Vitry	42
→ 39. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention à intervenir entre la Commune et le Territoire concernant la gestion des compétences transférées	43
→ 40. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	43
QUESTION	43

La séance est ouverte à 19 heures 45
sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers amis, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal ce soir.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Mme LEONCE Vanessa.

(Mme LEONCE Vanessa est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2015

M. le Maire : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous ne pouvons pas commencer ce Conseil municipal sans rendre hommage aux victimes des attentats qui ont été perpétrés à Paris le 13 novembre.

Il y a un peu plus d'un mois, des fanatiques de l'obscurantisme se sont attaqués à des innocents, perpétrant des crimes odieux à Paris. La France et les Français ont, par leur sens de la République, exprimé leur colère, leur indignation, mais aussi leur solidarité et leur volonté de défendre les valeurs de notre Nation, de notre République.

Après l'hommage que nous avons rendu aux victimes devant l'ancienne Mairie, je suis allé me recueillir au nom de la municipalité devant le Bataclan avec les Choisyennes et les Choisyens du collectif « Touche pas à ma République », qu'ils ont créé après les attentats de janvier 2015.

Ces attentats ont eu lieu sur le sol français, mais il ne faut pas oublier toutes les autres victimes à travers le monde. Je pense à ceux commis au Mali, aux Etats-Unis, en Tunisie, au Pakistan ou au Yémen.

A la mémoire de toutes les victimes et en hommage à leurs familles, je vous demande de respecter collectivement quelques instants de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire aux victimes des attentats.

→ Approbation de l'ordre du jour

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez reçu l'ordre du jour du Conseil municipal.

J'attire votre attention sur les deux décisions que nous avons prises en conférence des présidents concernant l'ordre du jour.

Nous avons décidé, d'une part, de retirer la délibération portant *demande à l'établissement public territorial de l'autorisation de poursuivre la procédure de modification n° 4 du PLU* et, d'autre part, d'ajouter la délibération portant *autorisation donnée au Maire de signer une convention entre la commune et le territoire concernant la gestion des compétences transférées dans le laps de temps de la mise en œuvre de la métropole du Grand Paris et des territoires.*

Par ailleurs, vous trouverez sur table :

- la convention se rattachant à la délibération que nous avons ajoutée à l'ordre du jour,
- le vœu sur l'ouverture d'une classe à l'école maternelle du Parc que nous présenterons et que nous voterons après les élections des délégués de la commune au Conseil de la métropole du Grand Paris et au Conseil de territoire,
- une note complétée concernant le projet de protocole entre la Ville, l'Epa-Orsa et l'ICF La Sablière ; protocole qui a été voté au conseil d'administration de l'Epa-Orsa la semaine dernière.

Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

M. le Maire : Avant d'aborder les élections des délégués de la commune au Conseil métropolitain et au Conseil territorial, je tenais à vous lire quelques passages du courrier qui m'a été adressé par notre collègue Yves Peryagh. Je lis :

« Par la présente, Monsieur le Maire, je vous informe que j'ai décidé de quitter le groupe « Union choisyenne pour l'alternance », cessant ainsi toutes délégations que j'exerce au sein de ce groupe.

Cette décision est motivée par diverses raisons (...).

Ma décision prend effet ce jour et le groupe en est avisé.

Je vous prie de noter que je reste toutefois au Conseil municipal, siégeant pour le moment comme élu « Les Républicains », car je souhaite continuer mon implication dans vie locale, comme je l'ai toujours fait jusqu'à maintenant.

Je n'ai aucune rancœur ni animosité envers qui que ce soit. Je continuerai à militer au profit des valeurs auxquelles je crois au sein de ma ville qui mérite et en vaut la peine.

Je souhaite, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, que nous œuvrions au service et uniquement au service de l'intérêt général des Choisyens. »

J'ai répondu à Monsieur Peryagh que je prenais acte de sa décision. Monsieur Peryagh, souhaitez-vous faire part d'éléments supplémentaires ?

M. Peryagh : Merci, Monsieur le Maire. Tout a été dit dans la lettre, je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. En qualité de responsable du groupe UCA et accompagné de Jean-Marc Briennon qui représente le Modem, je tenais à dire quelques mots à ce sujet.

Le groupe regrette la décision de Monsieur Peryagh. L'ensemble des membres de notre groupe s'est beaucoup investi et a énormément travaillé et le départ de Monsieur Peryagh arrive fort mal à propos. Il quitte notre groupe à un moment où les actualités font bouger quelques lignes au sein de la majorité et nous n'y sommes pas étrangers.

Je voudrais faire remarquer amicalement à Yves Peryagh qui nous a reproché d'être éloignés des préoccupations des Choisyennes et des Choisyens, que nous avons été élus ensemble sur une liste pour apporter une alternance, avec un programme bien spécifique que nous n'avons de cesse de défendre.

J'aurais aimé de la part de notre camarade Yves Peryagh un peu plus de franchise. J'aurais aimé qu'il dise ouvertement ce qui nous sépare, qu'il dise que nous n'étions pas assez à droite à son goût et qu'il voyait un écart entre les positions des Républicains, de Nicolas Sarkozy, et la position de l'UCA qui travaille avec le centre et le Modem.

Je voulais prendre la parole pour réaffirmer, ce soir, que l'UCA n'est pas un parti et qu'elle n'est au service d'aucun parti. C'est une union de personnes qui souhaitent apporter une alternance à la politique que mène la majorité de Choisy-le-Roi et dont les principales qualités sont l'ouverture d'esprit et la tolérance vis-à-vis aussi de la gauche lorsque ses propositions sont intéressantes. J'espère, Yves, que tu comprendras un jour.

Nous l'avons vu dimanche soir notamment, ce qui me conduit, à titre personnel, parce que j'estime que notre parti ne l'a pas assez fait, à remercier la gauche et plus précisément le parti socialiste qui a évité, je le dis, que le Front national ne s'empare de deux ou trois territoires dans notre pays, ce qui aurait été une catastrophe. C'est à eux que nous le devons.

Ce combat, je le mènerai toujours et je pense que toutes les personnes qui composent mon groupe sont de cet avis.

Il risque d'y avoir beaucoup de réactions de ce genre dans les mois qui vont suivre, jusqu'en 2017. Des personnes vont devoir dire ce qu'elles pensent, où elles se situent et si elles sont réellement au service des autres. Elles vont devoir dire si elles sont engagées en politique pour défendre et servir des valeurs ou pour défendre leur place et se soumettre à des idées qui quelquefois ne correspondent pas à l'ère du temps.

Je prends le départ de Monsieur Peryagh comme un échec personnel ; je suis le responsable. J'ai retenu Monsieur Peryagh une première fois, une seconde fois et je le laisse partir, ce qui n'en reste pas moins un échec personnel par rapport aux idées que je défends et au plus grand rassemblement que je voudrais autour des valeurs que je viens de vous expliquer.

A ce sujet, personne ne me fera changer, quelles que soient les démissions qui pourraient survenir plus tard et quel que soit le sort que certains me réserveraient dans la ville. Peut-être avez-vous eu écho de certaines rumeurs de caniveau, selon lesquelles nous aurions boycotté les bureaux électoraux, alors que, si mon groupe n'avait pas été présent au premier tour, cinq bureaux n'auraient pas pu ouvrir. Je trouve cela dommageable, mais malheureusement je crains que l'année 2016 ne nous réserve d'autres surprises de ce genre. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres réactions ? Madame Baron.

Mme Baron : Je ne suis pas d'accord avec les dernières observations de Monsieur Panetta, mais je ne tiens pas à soulever la polémique.

M. le Maire : Permettez-moi de recentrer le débat sur la décision d'une personne qui reste cependant au sein de notre assemblée et qui contribuera à nos travaux. Pour ce qui concerne les élections, nous considérons qu'elles sont derrière nous et, pour ma part, je considère que l'appel que j'ai fait dimanche soir pour préparer de bonne façon les bureaux de vote du second tour a été entendu par les uns et les autres au-delà de nos appartenances politiques.

Sans plus attendre, je vous propose de commencer l'examen de notre ordre du jour. L'ordre du jour appelle deux délibérations importantes qui entrent dans le cadre de la réforme territoriale et vous savez que les conseils municipaux doivent se réunir au plus tard la semaine prochaine pour élire leurs conseillers métropolitains et territoriaux.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Maire : Avant de vous présenter la candidature du représentant de notre commune au sein du Conseil métropolitain, permettez-moi de vous faire part d'un message du Directeur de la mission de préfiguration de la métropole qui nous est arrivé vendredi.

Ce message de dernière minute concernant l'élection des conseillers territoriaux a créé un petit émoi dans beaucoup de communes. Je vous lis ce message qui n'a pas d'incidence sur notre commune, mais qui en a eu sur beaucoup d'autres :

« Dans le cadre de la désignation des conseillers territoriaux à laquelle vous allez procéder à partir de la semaine prochaine, le Ministère de la décentralisation tenait à vous préciser l'application du dispositif transitoire non abrogé par la loi NOTRe.

Ces dispositions transitoires portent sur la constitution des listes pour les communes actuellement en EPCI qui doivent tenir compte des conseillers communautaires sortants.

La répartition des sièges par commune au sein de chaque Conseil de territoire reste inchangée en application des 3° et 4° de l'article 5211. Il convient bien de procéder d'abord à l'élection des conseillers métropolitains selon la méthode indiquée dans le vade-mecum.

S'agissant des conseillers territoriaux, dits supplémentaires, il convient donc de distinguer deux cas. Si vous êtes membres d'une commune actuellement membre d'un EPCI – ce qui est notre cas –, le nombre de conseillers territoriaux que vous devez élire est inférieur au nombre de conseillers communautaires dont vous disposiez – nous le savions.

En application de l'article (...) auquel renvoie le cas de l'article 12 de la loi Maptam, le Conseil municipal désigne ses conseillers territoriaux parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms. La répartition des sièges entre liste est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. » Ce message fait ensuite part d'autres précisions concernant les communes qui ne sont pas en EPCI.

Tel est le message du Directeur de la mission de préfiguration, le Préfet François Lucas, que je tenais à vous communiquer.

Son mail a créé un peu d'émoi dans certaines communes, parce que la Mission de préfiguration avait annoncé que l'on pouvait élire des conseillers territoriaux parmi l'ensemble des membres du Conseil municipal. Or le 11 décembre, il y a tout juste trois jours, nous avons reçu cette notification supplémentaire qui annonce que nous devons élire les conseillers territoriaux parmi les conseillers communautaires sortants.

Fort heureusement pour nous, notre liste bloquée, telle qu'elle a été validée en Commission des présidents des groupes de la majorité et de l'opposition, propose des conseillers communautaires sortants. Dans le cas contraire, nous aurions été obligés de revoir notre copie ce soir et nous aurions dû procéder à une interruption de séance pour examiner cette liste. Ce n'est pas le cas, mais je tenais à vous faire part de ce changement qui, s'il en était besoin, montre qu'il y a encore un peu de cafouillage dans la mise en place de la métropole du Grand Paris.

→ 1. Métropole du Grand Paris : élection du délégué de la commune au Conseil de la métropole du Grand Paris

M. le Maire : Pour mémoire, je vous rappelle quelques chiffres. Le Conseil de la métropole du Grand Paris comptera 210 conseillers métropolitains qui représenteront 132 villes. Parmi ces 210 conseillers, 64 représenteront la seule la ville de Paris. C'est suffisamment important en termes de proportion pour souligner le poids que peut avoir ce nouveau territoire de Paris dans la métropole du Grand Paris.

Notre territoire, le Territoire 12, composé des Portes de l'Essonne, de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre, de la communauté d'agglomération Seine Amont et des villes orphelines qui se regroupaient souvent à travers le Grand Orly, comptera 25 conseillers métropolitains. Nous aurons 25 conseillers métropolitains, alors que notre territoire sera l'un des plus importants après Paris avec 676 000 habitants. Cela veut dire que nos conseillers métropolitains auront à s'activer pour faire entendre la voix de notre territoire et pour faire apprécier son importance sur l'ensemble de la métropole.

En ce qui concerne Choisy-le-Roi, nous devons désigner un conseiller métropolitain. A ce titre, je vous propose que le Maire soit le représentant de la commune dans l'instance de la métropole du Grand Paris.

Y a-t-il des observations ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Notre groupe s'abstiendra pour la forme, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Je soumetts aux voix la candidature du Maire en qualité de conseiller métropolitain.

Monsieur Didier Guillaume, Maire de Choisy-le-Roi, est désigné conseiller métropolitain à la majorité (12 abstentions).

M. le Maire : Je vous remercie pour cet exercice qui n'est pas que de forme pour la suite des travaux que nous aurons à vivre au niveau de la Métropole.

→ 2. Métropole du Grand Paris : élection du délégué de la commune au Conseil de Territoire 12

M. le Maire : Les conseils municipaux doivent élire au total 92 conseillers territoriaux qui siègeront au Conseil de territoire et, ainsi que cela était mentionné dans le message que nous a adressé le Préfet Lucas, ces représentants sont déterminés à la proportionnelle, c'est-à-dire à la proportionnelle des dernières élections municipales.

En 2020, de nouveaux conseillers métropolitains seront certainement élus au suffrage universel, d'où l'importance du travail que nous aurons à mener en amont sur le territoire pour préparer de bonne façon les échéances et les transferts de compétences.

Il est proposé au Conseil municipal de Choisy-le-Roi d'élire en tant que conseillers territoriaux :

- Patrice DIGUET
- Isabelle RIFFAUD
- Ali ID ELOUALI
- Catherine DESPRÈS
- Tonino PANETTA

Nous avons convenu en conférence des présidents de voter sur cette liste. Y a-t-il des observations ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, ce vote est pour moi l'occasion d'exprimer un véritable problème en matière de démocratie :

- territoire T11 : 1 conseiller territorial pour environ 4 000 habitants,
- territoire T12 : 1 conseiller territorial pour environ 7 000 habitants.

Concentrons-nous maintenant sur le territoire T12. A quel niveau sommes-nous ?

- Ablon-sur-Seine : 1 conseiller territorial pour 5 000 habitants,
- Valenton : 1 conseiller territorial pour 12 000 habitants,
- Choisy-le-Roi : 1 conseiller territorial pour environ 7 000 habitants,

Il s'agit-là d'une vraie rupture d'égalité devant la démocratie, puisque nous, Franciliens ou habitants de la grande métropole, n'allons pas être représentés de la même manière.

Si nous regardons le cas de Choisy-le-Roi, l'opposition obtient un conseiller territorial pour environ 5 000 électeurs, quant à la majorité, elle obtient cinq conseillers territoriaux (les quatre qui sont nommés et le conseiller métropolitain) pour un peu plus de 5 000 électeurs. Nous sommes là aussi dans une anomalie de représentation. D'où vient cette anomalie ?

Elle vient tout simplement de cette représentation à la proportionnelle et, au-delà, à la prime majoritaire attribuée à la liste arrivée en tête dans toutes les élections.

Pour ma part, je considère que la diversité est un droit. La diversité assure l'intérêt du débat, et le renouvellement des propositions. Nous ne pouvons pas continuer avec des institutions et un système électoral qui écarte de la représentation publique une part extrêmement importante de l'ensemble des courants et des composants minoritaires, qu'il s'agisse des courants politiques que nous défendons ou des courants politiques que nous nous employons à combattre par d'autres moyens.

Aujourd'hui, cette responsabilité est à revoir entièrement. Pour nous, ce système électoral qui aboutit, nous l'avons vu encore récemment, à une opposition permanente qui s'apparente d'une façon extrêmement importante à du bipartisme, n'est plus cohérente avec la vision politique que peuvent avoir les Français de manière générale.

Nous réclamons une refonte complète du système, ce qui relève de la responsabilité du Président de la République, du Premier Ministre, des représentants de la République ainsi que de l'ensemble des présidents des différents groupes de la droite, de la gauche et du centre.

M. le Maire : Merci, Monsieur Briennon. Je donne la parole à Madame Baron.

Mme Baron : Sous prétexte de modernisation de l'action publique territoriale, la métropole du Grand Paris est un grand bazar. Chacun veut tirer son épingle du jeu, alors qu'elle prévoit de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent. La métropole du Grand Paris a été construite dans une improvisation totale et les changements de dernière minute le prouvent.

Je suis profondément agacée par toutes ces stratégies qui vont à l'encontre de l'intérêt général. Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres observations à ce sujet ? Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : L'intervention de Monsieur Briennon ne peut trouver qu'un écho dans la mesure où ce système de répartition favorise malheureusement le bipartisme et, disons-le, tue la vitalité démocratique qui doit s'exprimer dans le pluralisme, y compris dans les sensibilités politiques les plus diverses. J'entends et je comprends son désarroi, pour ne pas dire que je le partage en tant que sensibilité minoritaire qui exprime des attentes et des enjeux majeurs dans notre société aujourd'hui.

J'acquiesce et je rejoins la réflexion de Monsieur Briennon.

M. le Maire : Je donne la parole à Monsieur Diguët.

M. Diguët : Dans le même esprit, je souhaiterais rappeler à Monsieur Briennon que nous avons toujours été, en ce qui nous concerne, favorables à la proportionnelle. Quels que soient les gouvernements qui se sont succédé, à droite comme à gauche, cela n'a jamais été pris en compte. Nous sommes pour la proportionnelle et nous le disons. Ce n'est pas un effet de style, nous sommes pour la VI^e République et nous l'avons dit. Nous voulons enrayer la notion de bipartisme avec une juste représentation des courants de pensée quels qu'ils soient. Toutefois, c'est l'un des aspects de la démocratie.

Nous regrettons qu'un autre aspect de la démocratie n'ait pas été respecté avec la création de la métropole Grand Paris, celui de la concertation avec la population. Nous aurions aimé qu'il y ait un référendum pour lui demander son avis, mais nous ne l'avons pas obtenu.

M. le Maire : Je donne la parole à Monsieur Athéa puis à Monsieur Panetta. Ensuite, je vous propose de procéder à l'élection des conseillers territoriaux.

M. Athéa : Je souhaiterais répondre à Monsieur Briennon en lui rappelant la règle des 25 %. Pourquoi cette règle ? Cette règle est fixée pour assurer la possibilité de dégager une majorité dans les exécutifs régionaux et donc de prendre des décisions. Sans elle, des dizaines de groupes seraient présents dans l'exécutif avec l'impossibilité de prendre des décisions sauf à négocier en permanence sur la moindre décision. C'est une mesure de bon sens qui permet d'assurer simplement la prise de décision.

M. Panetta : Pour faire écho aux propos de Monsieur Briennon, qui m'en avait entretenu et que je partage, je regrette de ne plus siéger en sa compagnie et en la compagnie de Madame Bercier, d'autant que la sensibilité de Monsieur Briennon complétait notre pensée. Nous étions trois et il est évident que nous aurions préféré rester trois au même titre que vous êtes représentés par trois sensibilités différentes. Je porterai de mon mieux la sensibilité du centre-droit. En fait, je vais me définir ainsi, ou bien en tant qu'anarchiste de droite ou gauchiste de droite. Je préférerais d'ailleurs gauchiste de droite, pour faire plaisir à quelqu'un...

S'agissant des institutions, il ne faut pas oublier que nous sommes l'un des rares pays à avoir des élections à deux tours et nous voyons bien dans quel embarras ce mode de scrutin peut mettre certaines personnes, en particulier dans votre camp et je comprends tout à fait ce qu'elles ont dû ressentir.

Vous me répondez que, s'il n'y avait plus qu'un vote à un tour, cela pourrait favoriser le Front national, mais peut-être pas. Les Français réfléchiraient peut-être autrement avant de voter n'importe quoi. De surcroît, cela éviterait que les gens ne s'insultent au premier tour, parce qu'ils ne partagent pas les mêmes idées. Je ne fais pas allusion aux événements de dimanche, parce que j'ai trouvé que les réactions avaient été très dignes. D'ailleurs, je salue le discours de Xavier Bertrand qui a été à mon avis le plus sincère et le plus digne de ceux qui ont gagné avec la gauche. Reconnaissez avec moi que lorsque l'on n'est d'accord sur rien et que l'on s'associe malgré tout au deuxième tour uniquement pour gouverner, cela pose un problème ; un problème que les Français n'acceptent plus. Je vous remercie.

M. le Maire : Je souhaite rebondir également sur les propos de Monsieur Briennon, d'autant plus que la répartition est complètement inégalitaire en fonction des villes et de ce qu'elles représentent de par leur histoire, de par leur développement économique et de par l'importance qu'elles pourront avoir dans le territoire.

Je fais référence à ce que je disais tout à l'heure et à ce que j'ai dit à plusieurs reprises au cours de réunions publiques, à savoir que le T12 sera certainement le territoire qui comptera le plus dans la métropole du Grand Paris. Nous avons non seulement des atouts économiques importants, mais aussi les capacités et les potentialités de développement dans de nombreux secteurs, tels que la santé, le MIN de Rungis, la distribution, l'alimentaire, les transports avec le pôle aéroportuaire d'Orly et les grands axes routiers et ferroviaires. Nous sommes un pôle de développement conséquent et n'oublions pas toutes les nouvelles technologies et la politique de l'eau avec nos deux usines qui alimentent près de 4 millions de personnes. Nous sommes un secteur important et, nous le voyons dans les chiffres, nous serons sous-représentés à la Métropole, ce qui est une problématique pour l'avenir de notre territoire.

Cela dit, quels que soient les conseillers territoriaux qui seront élus, il faut que nous puissions défendre ensemble les intérêts choisyens au sein du territoire et je considère pour

ma part que toutes les questions qui seront portées au Territoire n'auront de sens que si elles sont validées dans les communes.

Je porterai également l'idée qu'aucun maire ne puisse s'opposer à ce qui peut se passer dans une autre commune du territoire. Une réflexion dans ce sens est en train de s'affiner et je pense qu'elle a l'assentiment des maires de gauche comme de droite, car cette démarche garantira la défense des intérêts locaux. Dans cette perspective, je pense que nous pourrons nous en sortir. Au-delà, je vous invite les uns et les autres à lutter pour une VI^e République.

Si vous en êtes d'accord, nous passons au vote.

Après vote, le Conseil municipal désigne Patrice DIGUET, Isabelle RIFFAUD, Ali ID ELOUALI, Catherine DESPRÈS, Tonino PANETTA, conseillers territoriaux, à la majorité (4 abstentions).

VŒU

→ 3. Ouverture d'une classe à l'école maternelle du Parc

M. le Maire : Je vous remercie. Nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil municipal en y faisant toutefois une petite entrave. Autrement dit, nous allons présenter le vœu porté par la majorité municipale concernant la situation de l'école maternelle du Parc. Je donne la parole à Patrick Hervy.

M. Hervy : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, les parents d'élèves de l'école maternelle du Parc, dont les représentants sont ici présents ce soir et que je me permets de saluer, sont mobilisés depuis la rentrée de septembre sur la question des effectifs.

A leur demande, ils ont été reçus à plusieurs reprises par la Direction académique pour que soit examinée la situation très tendue de cette école ; démarche soutenue et accompagnée en ce sens par notre collègue Catherine Desprès représentant la Ville au Conseil d'école.

Le résultat de ces audiences nous amène aujourd'hui à considérer un réel manque d'attention de la part de la Direction académique qui n'envisage pas à ce jour la création d'un poste d'enseignant qui permettrait une ouverture de classe.

Devant cette situation, la majorité municipale a donc souhaité émettre un vœu en faveur de l'ouverture d'une classe maternelle à l'école maternelle du Parc. Ce vœu s'appuie sur un certain nombre de considérations, l'une des priorités actuelles de la loi de refondation de l'école étant la réduction des inégalités sociales et territoriales. Je lis le texte de vœu :

« Entre 2007 et 2012, près de 80 000 postes ont été supprimés dans l'Education nationale. Pour répondre à la priorité donnée à l'éducation et aux attentes de la communauté éducative, le gouvernement a inscrit en 2012 dans son programme la création de 60 000 postes en cinq ans.

Une des priorités actuelles de la loi de refondation de l'Ecole de la République est la réduction des inégalités sociales et territoriales. Elle fixe comme ambition la nécessité de combattre toutes les formes d'inégalités scolaires et pose le principe du « tous capables », dès lors que l'on donne aux enfants les moyens de réussir. C'est pourquoi la réforme de l'éducation prioritaire a été mise en œuvre à la rentrée 2015 en créant les réseaux d'éducation prioritaire.

Au total, 731 groupements d'écoles et collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP), et 350 en REP ont été créés à la rentrée 2015, parmi lesquels le collège Henri Matisse et les écoles primaires et maternelles Noblet, le Parc et Langevin.

Il est donc proposé que :

Considérant que l'école maternelle du Parc est rattachée au collège Henri Matisse lui-même tête de réseau d'éducation prioritaire ;

Considérant les ambitions et les objectifs de réussite fixés pour les écoles rattachées au réseau et donc les moyens nécessaires pour y parvenir ;

Considérant la situation du nombre d'élèves par section au sein de l'école avec une moyenne de 27,8 élèves par classe, et alors qu'en moyenne section, ce sont 31 élèves par classe et en grande section 30 élèves par classe qui sont constatés, 5 enfants étant concernés par un handicap et accompagnés par un assistant de vie scolaire, 25 enfants nécessitant un accompagnement particulier, dont 20 non francophones ;

Considérant qu'il est couramment admis que les effectifs des écoles en réseau d'éducation prioritaire sont de 25 élèves par classe maximum et que la situation actuelle ne répond pas aux engagements de l'éducation prioritaire ;

Considérant que les locaux et équipements municipaux peuvent satisfaire à l'accueil d'une nouvelle section ;

Considérant la mobilisation des associations de parents d'élèves FCPE et ACI qui, depuis la rentrée, ont sollicité l'attention de la direction académique sur cette situation en vue d'obtenir une ouverture de classe ;

Considérant que les audiences du 9 septembre et du 12 novembre 2015 accordées par la DASEN aux représentants des parents accompagnés par un élu municipal ont été suivies d'une réponse négative ;

Il est demandé au Conseil municipal de soutenir par ce vœu la communauté éducative de l'école maternelle dans sa demande d'ouverture d'urgence d'une section, afin de réduire le nombre d'élèves par classe et garantir ainsi les meilleures conditions de réussite pour tous les élèves et d'en informer la Direction académique ainsi que Madame la Ministre de l'éducation nationale. »

M. le Maire : Je donne la parole à Madame Juhel.

Mme Juhel : Devant la situation difficile pour les enseignants comme pour les parents, je suis intervenue à plusieurs reprises auprès de l'IEN qui m'a expliqué que la DASEN avait répondu négativement, parce qu'elle n'avait pas de poste à attribuer.

Cependant, ce vœu reste très important, car il m'a confirmé qu'il demandait une ouverture de classe ferme pour la rentrée prochaine et toute la pression que nous pouvons exercer maintenant ne peut qu'assurer l'ouverture de classe à la rentrée.

Il faut savoir que le Ministère de l'éducation nationale a lancé des recrutements. Malheureusement, il n'y avait pas de candidats en nombre suffisant pour pourvoir les postes ouverts. Il y a des limites à respecter et il ne s'agit pas de recruter des candidats qui n'ont pas montré les qualités requises aux concours. Nous ne sommes pas non plus favorables la nomination d'enseignants qui n'ont pas les compétences requises. La DASEN affecte les postes qu'elle peut pourvoir.

Nous sommes tous favorables à ce vœu et je voterai pour. Toutefois, je tiens à vous dire qu'il ne faut pas penser que nous aurons un poste en cours d'année. En revanche, nous faisons tout notre possible et l'IEN est parfaitement conscient de la situation. Il nous accompagne dans notre démarche pour que l'ouverture soit certaine pour la rentrée.

M. le Maire : Je donne la parole à Malika Benkahla.

Mme Benkahla : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il faut soutenir ce vœu avec force. Je me permets de vous rappeler un rapport édité en mai 2012 par l'Observatoire des inégalités qui dénonce des inégalités sociales très fortes qu'il faut combattre dès l'école maternelle. En France, 60 000 jeunes par an, sortent du cursus scolaire sans qualification.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, de toute évidence, l'effort d'éducation doit être soutenu, amplifié et développé. Nous allons donc voter ce vœu pour la création de cette classe, malgré le manque de postes disponibles aujourd'hui.

Pourquoi n'y a-t-il pas de postes disponibles, alors que le gouvernement a annoncé en 2012 la création de près de 60 000 postes ? Visiblement, nous sommes très loin du compte. Pourquoi les bons candidats ne se présentent-ils pas aux concours ? Pourquoi la valorisation du poste d'enseignant n'est-elle pas reconnue ? Cela témoigne largement de problèmes financiers, mais aussi de la grande difficulté à se confronter à un poste qui est particulièrement exigeant. Il faut travailler sur cette difficulté de façon à amplifier et à développer ces recrutements. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Notre groupe soutient ce vœu et votera favorablement. Nous avons la chance, malgré toutes les difficultés que nous connaissons, d'avoir des écoles maternelles, ce qui n'est pas le cas de tous les pays. Puisque nous avons des écoles maternelles, autant qu'elles fonctionnent de la meilleure façon qui soit.

A ce sujet, je souhaiterais revenir sur des remarques que j'ai déjà eu l'occasion de faire. Les termes de REP et de ZEP me gênent. Selon moi, ces termes stigmatisent les enfants qui sortent de ces établissements et nous pourrions aider les enfants et leur apporter des moyens supplémentaires sans donner cette appellation. Les résultats et les évaluations pourraient rester en interne ou au niveau de l'inspection académique et nous pourrions appeler un collège un collège et une école primaire une école primaire.

Ce terme a une connotation négative pour les enfants qui poursuivent leur cursus scolaire et c'est injuste. Il faut bien appeler les choses par leur nom, mais il devrait être possible d'apporter une aide supplémentaire sans donner une autre appellation que celle de collège et accoler une étiquette.

M. le Maire : Ce sont les classifications déterminées par l'Education nationale. Madame Baron.

Mme Baron : Je soutiens ce vœu d'ouverture de classe, d'autant qu'elle est sollicitée depuis la rentrée. Je sais que des enfants ont un handicap et qu'ils sont accompagnés par des assistantes de vie scolaire et cela doit être très difficile d'exercer dans ces conditions, sans une ouverture de classe supplémentaire. Je demande que des efforts soient faits.

M. le Maire : Vos interventions montrent la capacité des Choisyens, à travers les élus qui les représentent, de se mobiliser lorsque les causes en valent la peine et au-delà, lorsqu'elles les concernent sont directement. Les élus se sont toujours montrés disponibles chaque fois qu'ils ont été sollicités par quelque école que ce soit, pour se rendre en délégation auprès du rectorat et auprès de la DASEN et pour faire entendre leur point de vue.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumetts ce vœu au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vœu en faveur de l'ouverture d'une classe à l'école maternelle du Parc présenté par la majorité municipale.

M. le Maire : Je vous remercie. Nous adresserons ce vœu à la Préfecture. Par ailleurs, je souhaite l'adresser également à la Ministre, en l'accompagnant d'une lettre pour lui faire part de notre volonté d'être reçus avec les parents. Quand bien même j'entends un certain nombre de mes collègues dire qu'il n'y a pas de postes pour le moment, je pense que nous pouvons obtenir un poste avec une démarche volontariste et une dynamique collective. En tout état de cause, si nous n'y arrivons pas cette fois-ci, il faut que nous soyons entendus pour la rentrée de septembre.

HABITAT

→ 4. **Garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Plurial Novilia pour la construction en VEFA de 50 logements locatifs, dont 13 locatifs sociaux (PLS, PLUS, PLAI) et 37 locatifs intermédiaires (PLI), situés 6, 6 bis et 8 boulevard Stalingrad à Choisy-le-Roi**

M. Roche : Plurial Novilia sollicite la commune pour apporter sa garantie sur les emprunts « foncier » et « construction », ce qui accordera à la Ville une réservation de 20 % des logements, soit 10 logements.

Plurial Novilia a signé avec le groupe Gambetta un contrat de réservation portant sur l'acquisition en VEFA, c'est-à-dire en vente en état futur d'achèvement, de deux immeubles de 50 logements, dont 13 logements locatifs sociaux (PLS, PLUS, PLAI) et 37 logements locatifs intermédiaires (PLI).

Le PLI est un dispositif particulier, dans la mesure où les logements ne sont pas décomptés dans la loi SRU. Ces logements ne sont pas du locatif social à proprement parler, mais le mode d'attribution impose que l'on soit demandeur de logement. C'est un dispositif quelque peu hybride par rapport au logement social.

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Je donne la parole à Madame Catoire et à Monsieur Panetta.

Mme Catoire : Cette note a été présentée en Commission des travaux et de l'urbanisme pour demander à la Ville qu'elle se porte garante sur cet emprunt. Or la plupart des membres de la Commission n'ont pas connaissance de ce projet. Il avait été demandé en conclusion que ce point soit reporté à un prochain Conseil municipal.

M. le Maire : Malgré la demande de la Commission, j'ai pris la décision de présenter la délibération. La Commission donne un avis, mais c'est le Maire qui acte l'ordre du jour du Conseil municipal. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous pensions que ce point serait retiré. Nous sommes habitués au fait que certains projets ne nous sont pas présentés, mais je ne vous cache pas que je trouve

surprenant qu'ils ne soient pas présentés aux membres de la majorité. Vous avez dit que nous avons nos petites affaires, de toute évidence, vous avez les vôtres.

Nous voterons contre cette délibération si elle devait être maintenue et je m'en suis expliqué en Commission. De plus, vous venez de dire que les logements ne sont pas décomptés dans la loi SRU. Autrement dit, il faudra encore construire d'autres logements sociaux pour remplir l'obligation de la loi SRU. Enfin, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Nous ne sommes pas contre le logement social, mais d'une certaine façon nous considérons qu'il y a une petite imposture à ce niveau, dans le sens où cela ne crée pas de renouvellement. Les habitants de ces logements ne se préoccupent plus de pouvoir devenir propriétaires d'un logement, parce que c'est très cher et je le comprends. Des pays ont développé avantageusement l'accession sociale à la propriété. Développer l'accession sociale à la propriété, c'est aussi développer le logement et permettre à des personnes de devenir propriétaires en payant simplement un loyer. C'est possible.

Des hommes politiques nationaux ont envisagé le désir de faire cause commune sur certaines questions. Cette question devrait faire l'objet d'un consensus et nous devrions tous y réfléchir. Une personne qui paye un loyer toute sa vie doit pouvoir devenir propriétaire lorsqu'elle prend sa retraite. Par exemple, des locataires de Valophis qui ont payé un loyer pendant 40, voire 50 ans ne pourront plus payer quand ils seront à la retraite. Ce serait leur rendre service que de leur permettre que ce loyer soit apparenté à un crédit et qu'ils deviennent propriétaires de leur logement au moment de la retraite. Nous allons fortement œuvrer dans ce sens.

Nous estimons également que Choisy-le-Roi, qui est une toute petite ville, comporte trop de logements et qu'il faut se recentrer. Néanmoins, nous voterons les emprunts qui ont trait à la réhabilitation de logements anciens, car c'est la position de notre groupe, celle que nous avons toujours défendue.

Pour conclure, nous nous tenons à la disposition des Choisyennes et des Choisyens qui comprendraient mal notre position. Nous pensons qu'ils comprendront lorsque nous leur aurons donné tous les éléments. Merci.

M. le Maire : Nadia Brahimi, Monsieur Briennon et Madame Baron.

Mme Brahimi : Monsieur le Maire, après l'intervention de Monsieur Panetta, je voudrais dire que nous considérons, nous, que le logement est la première des préoccupations de nos concitoyens. Il faut savoir que nous approchons le seuil des 3 000 demandeurs de logement à Choisy-le-Roi et des 60 000 dans le Val-de-Marne. Le manque de solidarité de certaines villes est le vrai problème en matière de logement social. Tout le monde devrait faire preuve d'un peu de solidarité et dans ce domaine Choisy-le-Roi prend toute sa part au règlement de la crise du logement qui dure maintenant depuis un certain nombre d'années.

Le groupe que je représente sera toujours favorable à la construction de logements, mais dans un souci de mixité, à savoir, logement social, accession à la propriété et locatif privé. Certes, je conviens que le parcours résidentiel est de plus en plus compliqué.

Un Président de la République a parlé d'une France de propriétaires. Nous savons que pour devenir propriétaire aujourd'hui, un grand nombre d'habitants de la région parisienne sont obligés de s'éloigner de plus en plus, avec des temps de transport de plus en plus longs. Le coût du foncier est tellement exorbitant que c'est extrêmement difficile.

Pour en revenir à cette note, lors de la Commission des travaux et de l'urbanisme, de nombreux élus ont déploré le fait que cette note n'avait pas été suffisamment présentée et

travaillée et des élus de mon groupe ont déploré le manque de transversalité. Certes, c'est un projet d'aménagement, mais c'est aussi un projet qui concerne l'habitat et nous souhaiterions qu'il y ait un travail en plus étroite collaboration avec les différentes délégations.

Ce projet a peut-être été adopté il y a quelques mois et décidé il y a quelques années, mais il a subi des évolutions auxquelles nous n'avons pas été suffisamment associés, c'est la raison pour laquelle le Groupe socialiste s'abstiendra sur cette délibération.

M. Briennon : Cette délibération présente des choses surprenantes. Je trouve surprenant que l'on fasse entrer un nouveau partenaire. A ma connaissance le bailleur en question est un nouvel entrant sur le marché choisyen. Or, j'avais cru comprendre que la stratégie, au-delà de la commune, de la Communauté d'agglomération et probablement du territoire – nous le saurons dans quatre ou cinq ans –, était de concentrer les partenaires pour avoir plus de moyens de dialogue et de pression.

Je trouve également surprenant que ce bâtiment soit construit dans une zone qui va être impactée de façon extrêmement forte par les travaux du tramway, en particulier en termes de réduction de places de stationnement et de réduction de la place des circulations non douces. Cela risque très probablement d'entraîner des problématiques de stationnement complémentaires qui seront à la fois lourdes à gérer et lourdes à porter.

Enfin, ce bâtiment a un certain cachet à ce jour et présente un style architectural intéressant, mais il va tomber dans l'oubli.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette garantie d'emprunt.

M. le Maire : Madame Baron, Monsieur Id Elouali, Monsieur Roche et Monsieur Diguët.

Mme Baron : Je voulais compléter ces propos, avec lesquels je suis d'accord. Je n'ai pas eu connaissance du projet non plus avant ce Conseil, mais je me suis rendue sur place et je dois dire que ce bâtiment de trois étages a l'air agréable et entre bien dans le cadre. En revanche, qui dit 50 logements supplémentaires dit 50 familles supplémentaires pour lesquelles il faudra prévoir des équipements supplémentaires au niveau des crèches et des classes d'école, par exemple, alors que nous nous battons pour faire ouvrir une seule classe.

D'autre part, Madame Brahimi a parlé de solidarité, mais il faut savoir que très souvent les locataires des logements qui sont construits viennent d'autres villes. Je dis cela, parce que je constate que le nombre de demandeurs de logement ne diminue pas vraiment. Je connais des familles qui sont sur liste d'attente depuis très longtemps. Madame Brahimi a avancé le chiffre de 3 000 demandeurs de logement, alors que mes derniers chiffres indiquent 2 300. Le nombre augmente et les logements ne sont jamais pour les Choisyens. Apparemment, ils ne sont pas réservés aux Choisyens les plus démunis.

A ce stade, je ne vois pas où est la solidarité. Je vois très souvent que les demandes sont refusées à des Choisyens qui ont un numéro d'enregistrement et dont les papiers sont renouvelés chaque année.

On ne lutte pas contre les inégalités ici, on les produit.

M. Id Elouali : Je regrette également que le projet ne nous ait pas été présenté dans son intégralité. Nous n'avons pas pu prendre connaissance de tous les éléments, notamment en matière d'impact sur les projets en cours ou à venir, en particulier sur le tramway et sur les équipements municipaux qui doivent accompagner ce projet.

Je regrette également qu'il n'y ait pas eu partage de la décision, puisque le Maire adjoint de quartier n'a pas été associé à la réflexion.

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

M. Roche : Je saisis l'opportunité du débat que soulève cette délibération pour vous rappeler, Madame Baron, qu'un important dossier a été publié dans *Choisy Mag* et que les chiffres que vous énoncez sont erronés. Vous avez dû lire 3 300 habitants au lieu de 2 300, mais peut-être n'avez-vous pas tout compris, parce que c'est un dossier un peu long à lire. Dans ce dossier, nous sommes salués par la DRIHL et d'une manière générale par les partenaires, dans la mesure où nous œuvrons essentiellement pour des gens qui ont un lien fort avec Choisy-le-Roi.

C'est la politique que nous appliquons ici. Certes, nous créons beaucoup de logements sociaux à Choisy-le-Roi, mais vous savez que nous respectons la règle des trois tiers : 1/3 de logements sociaux, 1/3 d'accès à la propriété, 1/3 de propriétaires. Quel est le taux de propriétaires en France ? 56 %. Je vous laisse faire le calcul, vous savez compter.

Le logement social n'est pas réservé essentiellement aux personnes dont les revenus sont très modestes. Vous êtes certainement en dessous des plafonds, Madame Baron, qui vous permettraient d'avoir accès au logement social, faites votre demande. Il faudra attendre un peu, mais vous pouvez le faire, comme beaucoup de gens autour de cette table.

On entre ou pas dans un logement social par choix et non par limitation de revenus. Il faut l'entendre, parce que c'est important. Nous œuvrons également pour une mixité socio-économique dans le logement social. Par ailleurs, ce n'est pas une fin en soi d'être propriétaire, surtout à une époque où l'on a besoin de mobilité pour changer d'emploi par exemple. Je ne pense pas que ce soit un modèle d'avenir de se penser propriétaire.

Enfin, Monsieur Panetta, dans le nouveau quartier, en face de chez votre frère, il n'y aura qu'un immeuble de logements sociaux, le reste relèvera de l'accession à la propriété et des programmes privés. Nous œuvrons dans les différents secteurs à cet équilibre des trois tiers.

Renseignez-vous, tout est dans *Choisy Mag*. C'est un bel outil d'information.

M. le Maire : Merci. Je donne la parole à Monsieur Diguet.

M. Diguet : Permettez-moi de dresser un bref historique. Il faut savoir que ce dossier a été instruit fin 2013 et qu'il n'y avait pas d'adjoint de quartier dans les quartiers nord à cette époque, ce qui explique que nous n'avons pas pu anticiper la discussion.

C'est un projet qui a été très discuté avec le groupe Gambetta et les services de la Ville pour arriver là où nous en sommes. C'est un programme de mixité et nous le voyons très bien, puisqu'il y a du PLS, du PLU, du PLUS, PLAI et du PLI. En termes de mixité et de parcours résidentiel, nous pouvons être satisfaits. Ce n'est pas du logement social, social, comme le disait Monsieur Roche, tel que l'on peut le comptabiliser dans la loi SRU. Toutefois, cela ne remet pas en cause notre quota de loyers SRU, Monsieur Panetta, puisque nous sommes largement dans les quotas.

C'est un dossier dont le permis de construire a été attribué en juin 2014, soit deux mois après notre élection et instruit pendant plus de six mois. Il a été délivré, parce qu'il était conforme aux règles du PLU. Il n'y a aucun souci par rapport à tout cela.

Ensuite, en ce qui concerne le bailleur, il faut savoir que Gambetta a sollicité nos bailleurs historiques, notamment Valophis et Immobilière 3F qui n'ont pas pu s'aligner sur les

conditions d'achat. Le projet a donc été attribué au groupe Plurial Novilia qui est une société champenoise qui a d'ores déjà réalisé des opérations sur la région Ile-de-France et notamment dans Paris intra-muros. Il souhaite se développer sur le secteur de la région Ile-de-France et dans cette perspective il a fait l'effort financier nécessaire pour essayer de garantir son implantation sur le secteur.

La concertation n'a pas pu avoir lieu avec le Maire adjoint de quartier, je le répète, parce qu'il n'y avait pas d'adjoint de quartier quand on a commencé ce projet qui a été attribué deux mois après notre élection et aujourd'hui, il n'y a pas plusieurs façons de voir les choses.

Le fait de ne pas voter la garantie d'emprunt ne remet pas en cause le projet. Le permis de construire est déposé, les autorisations sont données et la construction se fera. Le protocole d'accord entre le groupe Gambetta et Plurial Novilia a été signé et ne peut pas être remis en cause. Simplement, cela priverait notre Ville du quota de réservation de 10 logements. Le groupe Front de gauche n'y tient pas. Nous voterons favorablement pour nous permettre d'obtenir ces 10 logements.

M. le Maire : Madame Baron.

Mme Baron : Vous confondez, Monsieur Roche ; je n'ai pas parlé d'accession à la propriété. Nous sommes suffisamment majeurs au Conseil municipal pour comprendre qu'il y a des problèmes. Aux Choisyens qui sont en attente de logement, on leur dit qu'ils n'ont pas suffisamment de revenus. Parmi les Choisyens les plus démunis, certains ne peuvent pas avoir de logements, alors qu'il y a des aides et que nous pourrions les épauler. Cela fait des années que je les accompagne et qu'ils n'ont toujours rien. Ils vivent de-ci de-là et dans leur voiture pour certains.

Je n'ai pas dit que j'allais m'abstenir ni voter contre. Je me suis rendue sur place et j'ai vu que les travaux avaient commencé. Nous ne pouvons plus reculer. Les laboratoires Thebault vont s'installer. Ils y croient, mais ils se demandent comment ils vont résoudre le problème de parking pour leur clientèle, parce qu'ils n'ont que deux parkings privés.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette demande de garantie d'emprunt aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité (13 votes pour, 11 votes contre, 19 abstentions).

M. le Maire : Il ne faut pas faire erreur quand on fait un choix de vote sur une délibération. La délibération ne concerne pas le projet lui-même, puisqu'il a été présenté plusieurs fois.

Je demande à ceux qui participent chaque année à la présentation de l'Observatoire de l'habitat de revenir sur les documents des deux dernières années, voire des quatre dernières années, et qu'on arrête de dire des contre-vérités autour de cette table. Le projet était déjà mentionné dans les projets d'aménagement sur les quartiers, dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat, avec le nombre de logements et le travail de notre démographe sur l'incidence dans les écoles était déjà pris en compte par l'Observatoire de l'habitat.

Il faut un peu travailler, comprendre ces dossiers et assumer les choix qui sont faits. Dans le cas où on ne maîtrise pas tout, il faut savoir raison garder devant cette assemblée, plutôt que de dire des contre-vérités. Je tiens à le dire, parce que c'est quelque chose qui m'agace quelque peu et si j'avais été présent lors de la Commission, je l'aurais dit de la même manière. Je pense que l'ensemble des élus qui ont des délégations – ils ont une délégation du Maire, parce que le Maire leur fait confiance pour porter des projets et des dossiers –

doivent porter ces projets et ces dossiers et les assumer. Je m'arrêterai là, puisque le vote a eu lieu. Merci.

→ **5. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de deux immeubles des Navigateurs : 165 logements du « Grand Colomb » (du 2 au 12 rue Christophe Colomb) et 80 logements du « Petit Colomb » (du 14 au 28 rue Christophe Colomb)**

M. Roche : Il s'agit de la réhabilitation des deux immeubles Christophe Colomb. C'est une opération qui intervient dans le cadre de l'ANRU.

Alors qu'une réflexion va se faire sur l'ensemble de ce quartier, pourquoi ce corps de bâtiment a-t-il été éligible à une réhabilitation ? D'une part, parce que les qualités générales de l'état du bâtiment sont remarquables et, d'autre part, parce qu'il se trouve dans l'alignement d'une rue structurante. Cette dernière caractéristique est essentielle pour pouvoir investir sur ce bâtiment, puisque l'idée qui présidera dans le cadre du désenclavement de ce quartier est de s'appuyer sur cette voie qui existe et qui sera maintenue.

M. le Maire : Y a-t-il des réactions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Puisqu'il s'agit de réhabilitation, nous restons dans la cohérence et nous votons pour cette résolution. Comme j'ai très peu parlé, je profite d'avoir la parole pour approfondir mes propos et répondre à deux questions.

Monsieur Roche, vous dites qu'être propriétaire n'est pas une fin en soi. Je suis d'accord, Toutefois, j'estime que dans ce pays, tout le monde, même les plus faibles et les moins riches, a le droit d'avoir un petit capital. Tous ont le droit aussi de le transmettre à leurs enfants, de façon à ce qu'ils ne restent pas comme trop souvent durant une, deux, trois ou quatre générations, toujours tout en bas de l'échelle.

Quant à la mobilité, nous sommes à l'heure d'Internet, et comme cela se fait pour les vacances, tout en continuant à payer son loyer pour être propriétaire, on peut échanger à l'autre bout du pays avec une personne qui est dans le même cas. Les temps changent et il va falloir inventer d'autres façons de se loger et d'autres façons de traiter ce problème. J'y crois fortement.

D'autre part, Monsieur Diguët a prononcé une phrase lors d'un Conseil municipal qui m'avait fait sursauter : il a dit que le parti communiste avait arrêté de vouloir faire le bonheur des gens malgré eux, signifiant par là qu'il avait changé. Je continue à vouloir le bonheur des gens, malgré eux, s'ils ne le comprennent pas. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Baron.

Mme Baron : La réhabilitation des quartiers des Navigateurs est un bien pour les personnes à mobilité réduite, puisqu'il est prévu d'adapter des logements, ce qui était demandé depuis fort longtemps.

On m'a posé quelques questions, notamment sur la pose des portes à la place des fenêtres. Les locataires voudraient savoir s'il est prévu une sécurisation intégrée aux portes. Pouvez-vous me répondre à ce sujet ? D'autre part, les locataires se demandent s'ils pourront accéder à la propriété dans ces immeubles quand ils seront terminés. Cela les intéresse.

M. le Maire : Gabriel Roche va vous répondre.

M. Roche : Il est prévu toute une reconfiguration des parties communes, avec des accès sécurisés ; autrement dit tout ce qui se fait aujourd'hui dans n'importe quel logement.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX - URBANISME

M. le Maire : Madame Catoire, y a-t-il eu des réactions de la Commission sur l'ensemble des dossiers ?

Mme Catoire : Il y a eu une demande de complément sur la note concernant le protocole entre la Sablière, l'Epa-Orsa et la Ville, mais l'ajout a été déposé sur table en début de séance. Au-delà, il y a eu une remarque sur les modifications du PLU pour lesquelles une attention doit être portée notamment sur la densification du quartier Choisy sud.

M. le Maire : Je vous propose de passer rapidement au vote sur l'ensemble des dossiers et, si vous le souhaitez, nous nous arrêterons sur l'approbation du protocole de l'Epa-Orsa.

→ 6. Accessibilité des équipements communaux aux personnes handicapées : autorisation à donner au Maire de déposer l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame Baron.

Mme Baron : La reconnaissance du handicap est une question importante qui est loin d'être prise en compte et, malgré la loi 2005, il y a toujours autant de dérogations.

Vous dites, je vous cite, que la question d'accessibilité dépendra des possibilités économiques et que les services feront de leur mieux pour proposer les inscriptions budgétaires nécessaires. Cependant, cette loi a pour objectif d'offrir à tout à chacun l'accès aux services et a fortiori aux commerces. Avec l'agenda d'accessibilité programmée qui est mis en place, la loi doit être effective, avec des dispositions d'une durée de trois ans et quelques dérogations encore pour faire les travaux.

Sur Choisy-le-Roi, un diagnostic des équipements a été réalisé de façon méticuleuse. Cependant, pour faire respecter la loi il faudrait sensibiliser les commerçants en les informant, mais aussi en les aidant. La Chambre du commerce, par exemple, propose des aides à cet effet. Il faudrait se mettre à leur portée, car le manque d'aménagement est bien évidemment dû aux coûts des travaux qui sont difficiles à avancer.

M. le Maire : Gille Dupuy, le président de la Commission à l'accessibilité des personnes handicapées, va vous répondre.

M. Dupuy : L'AD'AP a été présenté lors de l'avant-dernière Commission à l'accessibilité, à laquelle Madame Baron a assisté, et de nombreuses questions ont été posées par les membres de la Commission. Il faut savoir que cet agenda programmé fait suite à la loi de 2005 qui exigeait l'accessibilité de tous les établissements recevant du public et les commerces.

Concernant les commerces, Madame Baron, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils relèvent du domaine privé. Nous avons envisagé de réaliser une étude d'accessibilité des commerces financée par le CCAS. A cette époque, je m'étais rapproché du Président de l'association des commerçants choisyens, Monsieur Cervini, pour qu'il nous dresse une liste des commerçants qui souhaitaient faire une étude financière et de faisabilité pour mettre leur commerce en accessibilité. J'ai rencontré Monsieur Cervini à deux ou trois reprises, mais comme nous n'avons eu aucun contact avec les commerçants, nous n'avons pas lancé cette étude financière et de faisabilité.

D'autre part, faut savoir qu'une rampe à 4 % va prendre beaucoup de place sur le trottoir et cela paraît difficilement réalisable pour les nombreux commerces, dont l'entrée se situe à deux ou trois marches du trottoir.

Avant de vous redonner la parole, permettez-moi de faire un aparté pour répondre à un mail que j'ai reçu de Monsieur Chasseau. La création de la Commission qui s'appelait alors Commission handicap date de 2003, Monsieur Chasseau.

M. le Maire : Je vous propose de passer aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

→ 7. Approbation de la modification du plan local d'urbanisme

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, pour reprendre la formulation qu'a utilisée Madame Catoire dans son introduction, il apparaît un certain nombre d'interrogations dans cette modification du PLU autour des problématiques de densification à Choisy sud et de réservation d'emplacements sociaux dans un environnement qui est déjà relativement contre, comme vous le savez et comme nous avons déjà pu en discuter plusieurs fois autour de cette table.

Ce point concernant la modification du PLU pose un véritable problème, aussi je suggère de séparer le vote sur chacun des quatre grands points qui sont énumérés en préambule de la modification du PLU, de façon à ce que chacun puisse s'exprimer sur chacun des points qui sont concernés par la modification. Merci.

M. le Maire : Monsieur Diguët.

M. Diguët : Pourquoi n'en avez-vous pas parlé en Commission ?

M. Briennon : Je veux bien entendre que Monsieur Diguët dispose des dossiers depuis juin 2014. Je rappelle simplement que nous avons reçu les enveloppes le mercredi et que la Commission a eu lieu le vendredi. Je suis un grand lecteur, un lecteur rapide, mais je n'avale pas 2 500 pages en une nuit, Monsieur Diguët. La Commission est faite pour discuter, la Commission municipale est faite pour décider.

M. le Maire : Je suis d'accord pour examiner les quatre points de la modification du PLU un par un.

7.1. Déplacement d'un emplacement réservé pour permettre l'extension du cimetière et la réalisation d'un équipement culturel dans le quartier du Lugo

M. le Maire : Tout le monde sait de quoi il s'agit et nous avons toujours eu un vote unanime de ce point de vue.

7.2. *Création d'emplacements réservés à destination de logements sociaux*

M. le Maire : En corrélation avec l'Observatoire de l'habitat, plusieurs parcelles ont été identifiées dans des secteurs en carence de logements sociaux, notamment sur les Gondoles sud et Choisy sud.

7.3. *Adaptation des règles pour favoriser l'implantation des résidences spécifiques*

M. le Maire : Ces résidences peuvent être des résidences sociales et des résidences étudiants ou jeunes actifs.

7.4. *Adaptation des règles suite à la loi ALUR*

M. le Maire : Suite à la suppression des coefficients d'occupation des sols par la loi ALUR, nous avons observé sur la ville une augmentation du nombre de constructions neuves de logements, notamment dans le diffus. C'est une question que j'avais soulevée en Conseil municipal, sur le fait que de plus en plus de promoteurs allaient démarcher les habitants des zones pavillonnaires. Nous souhaitons modifier les règles d'urbanisme liées au gabarit pour limiter les hauteurs, contrairement à ce que permet la loi ALUR.

Ce sont les quatre sujets de la délibération que nous allons voter les uns après les autres. Monsieur Briennon, maintenez-vous votre demande ? Oui. Je mets les quatre points aux voix.

Les points 7.1 7.3 et 7.4 sont adoptés à l'unanimité.

Le point 7.2 est adopté à la majorité (9 votes contre, 3 abstentions).

M. le Maire : Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur Diguët.

M. Diguët : Monsieur Briennon, il ne s'agissait pas de lire 2 500 pages ; il suffisait de lire le résumé de la modification du PLU qui tient sur une demi-page. Je vous rappelle nous avons convenu à la fin de la Commission que toutes les questions qui ne pouvaient pas être posées pendant la Commission pouvaient l'être par courriel à mon attention.

M. Id Elouali : Monsieur le Maire, nous votons pour le point 6.2 concernant la création d'emplacements réservés à destination de logements sociaux, en revanche, nous souhaitons attirer l'attention sur la zone Choisy sud qui est déjà assez saturée en la matière. Nous votons pour, mais nous souhaitons que cette vigilance soit inscrite dans le rapport du Conseil.

M. le Maire : J'ai répondu à la demande de Monsieur Briennon, toutefois, l'administration me signale qu'il faut un vote global, car il y a eu enquête publique et avis sur l'ensemble de la démarche proposée par le PLU.

Vous vous êtes exprimés et nous avons pris acte de vos divers souhaits et points de vue sur chacun des quatre points, mais je suis obligé de soumettre l'intégralité de la délibération à l'ensemble du Conseil municipal.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité (31 voix pour, 12 abstentions).

M. le Maire : Nous avons bien fait de distinguer les quatre points, cela nous a permis de connaître la position de chacun. Je vous remercie.

→ **8. Etablissement public territorial : demande d'autorisation de poursuivre la procédure de modification n° 4 du PLU**

La délibération a été retirée de l'ordre du jour.

→ **9. Approbation du compte rendu aux collectivités locales 2014 (CRACL) de la ZAC du Port**

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité (12 abstentions).

→ **10. Approbation du compte rendu aux collectivités locales 2014 (CRACL) de la ZAC des Hautes Bornes**

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (12 abstentions).

→ **11. Approbation de la convention de transfert d'espaces communs de l'opération Fonderie Fine à passer avec SOCIACOM Aménagement SAS**

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité (12 abstentions).

→ **12. Approbation d'un protocole de projet entre la ville de Choisy-le-Roi, l'Epa-Orsa et ICF la Sablière, secteur du Lugo**

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous ne souhaitons pas qu'il y ait de logements sur ce secteur, d'une part, parce que nous avons prévu un village d'entreprises dans notre programme aux élections municipales et, d'autre part, parce qu'un village d'entreprises nous paraît plus cohérent avec la proximité de la nouvelle gare des Ardoines. Ce secteur n'est pas un lieu très réjouissant entre la ligne de chemin de fer, l'autoroute et la nouvelle gare. Le « village d'entreprises » et non pas la « zone industrielle » – les mots ont leur importance, parce que dans notre esprit un village d'entreprises se compose de petits bâtiments, de PME, de TPE et de beaucoup d'espaces verts – a d'ailleurs été réclamé par nos collègues du groupe Europe écologie-Les verts et si des immeubles sont construits, ce sera encore du béton. Je pose la question à la municipalité, car le problème prioritaire de nos concitoyens est tout de même l'emploi.

Je sais bien que les réflexions se feront au niveau du territoire, mais puisque l'on veut rapprocher les gens de leur lieu de résidence, si j'ai bien compris, il faudra bien accueillir quelques entreprises sur Choisy-le-Roi. Où les mettrons-nous ? Je crois que c'est la dernière réserve foncière qu'il nous reste pour accueillir un village d'entreprises. C'est pour cela que nous votons contre.

M. le Maire : Tout d'abord, je tiens à préciser que nous avons dû mener un petit combat pour préserver la gouvernance propre de l'Epa-Orsa, afin qu'il ne soit pas absorbé par la société d'aménagement du Grand Paris dans son ensemble. Les douze maires qui le composent continueront d'avoir autorité sur l'ensemble de ce secteur.

La démarche qui est proposée dans le secteur du Lugo est une démarche équilibrée en termes de développement économique et permettez-moi de vous rappeler l'importance de

l'arrivée du centre de remisage du SMR du Tzen qui s'implantera à proximité de l'autoroute. Il est important pour nous qu'il y ait toujours une activité économique dans le secteur nord de cette zone.

Je vous rappelle également que l'Amicale des locataires de la Sablière, en réunion publique, est intervenue vivement pour savoir pourquoi la Sablière ne figurait pas dans le zonage et dans le secteur de l'OIN (l'opération d'intérêt national), puisqu'elle n'avait pas bénéficié des opérations d'ANRU et que son bâti était fortement dégradé. A force de négociations avec l'Epa-Orsa, nous avons réussi à faire en sorte que le zonage soit étendu à la Sablière, d'où l'importance de ce protocole d'accord qui s'inscrit dans une démarche de construction-démolition et reconstruction. Les négociations avec la Sablière, l'Epa-Orsa et le Préfet – puisque les services de la DRIE et de la DREA sont aussi autour de la table – ont bien avancé.

Nous tenons à bien affirmer ce qui est mentionné dans le protocole, à savoir que nous souhaitons maintenir l'équilibre entre habitat, développement économique, qualité de vie et environnement, notamment avec l'ouverture sur la Seine en travaillant sur la démarche initiée par le Département à travers le plan bleu.

Nous sommes dans cet esprit, mais nous devons rester très vigilants, car il existe un risque dans le cadre de la métropole du Grand Paris, celui que nos secteurs économiques soient basculés sur un autre secteur, du côté d'Ivry-sur-Seine ou de Vitry-les-Ardoines en l'occurrence, et que nous ne soyons que sur du tout logement.

C'est pourquoi il est essentiel d'acter ces démarches qui entrent dans un schéma d'ensemble, en garantissant une amélioration de l'habitat de la Sablière, mais par-dessus tout, nous faisons en sorte que les zones d'activités restent des zones d'activités. D'ailleurs, nous le voyons aujourd'hui avec l'importance des ateliers autour d'Intermarché et de l'activité économique.

Je donne la parole à Monsieur Ali Id Elouali.

M. Id Elouali : Le fait que les enjeux environnementaux aient été pris en compte entre la Commission et notre Conseil, puisque le paragraphe modificatif de la note précise ces enjeux et le fait que Monsieur le Maire nous alerte sur le risque que la MGP nous dépossède de certaines prérogatives me confortent dans le fait que nous devons acter expressément l'enjeu environnemental sur cette opération pour qu'il soit pris en compte.

D'autre part, nous nous réjouissons de voir que la Commission peut se prolonger, tout comme les débats, pour aboutir en toute intelligence sur des lignes de consensus.

Les enjeux environnementaux sont bien pris en compte et nous serons d'autant plus vigilants sur la trame verte et bleue et son expression à travers notamment la réalisation d'espaces verts à l'échelle des besoins de la population. Je vous remercie.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité (12 abstentions).

FINANCES

M. Tisler : Au préalable, Monsieur le Maire et chers collègues, j'indique que la Commission des finances ne s'est pas tenue au vu de la lourdeur du calendrier de la dernière période et du fait que la quasi-totalité des points à l'ordre du jour de notre Conseil municipal concerne des points soit assez techniques soit que nous avons déjà examinés précédemment.

Les membres de la Commission ont néanmoins tous reçu le 8 décembre un courriel avec un lien vers les diverses notices. Je précise également qu'en réponse à une question posée par Monsieur Briennon en Conseil municipal sur les admissions en non-valeur, notre réponse a été également transmise aux membres de la Commission.

Le passage de ces cinq notes pourrait aller assez rapidement, sauf peut-être pour la décision modificative qui nécessitera un exposé un tout petit peu plus long de ma part.

→ 13. Communauté d'agglomération Saine Amont : versement et affectation d'un fonds de concours de fonctionnement de la communauté d'agglomération Seine Amont à la ville de Choisy-le-Roi

M. Tisler : Cette première note nous permet d'approuver le versement du fonds de concours de fonctionnement décidé par la CASA. Ce point a déjà été examiné en Commission des finances le 19 octobre dernier et lors de notre dernier Conseil municipal du 4 novembre. Je propose donc de procéder au vote de cette note.

→ 14. Décision modificative au budget principal – Exercice 2015

M. Tisler : Cette deuxième note correspond au vote de notre décision modificative de fin d'exercice 2015. Vous en avez tous reçu la maquette budgétaire et un tableau récapitulatif.

Merci aux services concernés et à leur travail ayant permis au service des finances et à sa directrice Monique Dos Reis de nous rendre la copie en temps et en heure.

Le tableau récapitulatif de la DM en page 4 de la notice montre un équilibre général des dépenses et des recettes des deux sections se montant à 284 858 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 922 055 euros tant en dépenses qu'en recettes. La section d'investissement s'équilibre quant à elle à – 2 637 197 euros.

Le premier point que je veux faire ressortir très clairement dans cette décision modificative, c'est notre capacité à opérer un virement très conséquent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à savoir 3 103 862 euros.

Nous y parvenons par la réduction et la rationalisation très sensible d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement et d'investissement. C'est visible dans les charges à caractère général. Nous y parvenons aussi par l'ajustement de la prévision budgétaire effectuée par notre budget primitif et les dépenses ou recettes réelles. Nous en voyons l'exemple dans l'ajustement des frais d'études, l'ajustement des dépenses de communication, de restauration ou des services techniques. Nous y parvenons également par l'ajustement de l'attribution de compensation opérée à notre demande par la CASA et le fonds de concours que nous allons accepter avec la première notice.

Le deuxième élément significatif de cette décision modificative, c'est, du fait de ce virement du fonctionnement vers l'investissement, une baisse significative de notre recours à l'emprunt, à hauteur de 2 769 956 euros. Au budget primitif, nous avons prévu une enveloppe de 6 526 200 euros de recours maximum à l'emprunt pour 2015. En fin d'exercice, nous constatons avec cette décision modificative que la Ville n'aura emprunté que 3 756 244 euros, soit seulement 53 % de ce que nous avons prévu. Dans ces temps difficiles, c'est autant de remboursement en capital et en intérêts que nous n'aurons pas à subir dans les années qui viennent.

Pour terminer cette présentation de la décision modificative, je signalerai quelques points particuliers.

En dépenses de fonctionnement, vous voyez apparaître une provision pour risque de 500 000 euros concernant la participation communale aux écoles privées. Il y a actuellement une discussion en cours entre la municipalité et les deux organismes de gestion des écoles Saint André et Saint Louis. Cette discussion va probablement nous amener à réévaluer le montant de notre dotation forfaitaire annuelle par élève choisyen scolarisé dans ces deux établissements. Cette réévaluation aura un effet rétroactif sur quatre années scolaires, soit cinq exercices budgétaires en année civile. C'est pourquoi nous estimons prudent de provisionner dès maintenant cette somme, ce qui nous permettra d'honorer l'ensemble de nos obligations rétroactives en ce domaine, sans pour autant préjuger du résultat final des discussions en cours.

En investissement, tant en dépenses qu'en recettes, vous voyez apparaître les AP/CP, les effets de l'acquisition ou de la vente d'un certain nombre de biens immobiliers, l'intégration dans le patrimoine de la Ville de biens acquis à l'euro symbolique, mais que nous devons intégrer à la hauteur de leur valeur réelle.

Je signalerais aussi une réduction de dépenses de 147 218 euros qui correspond à la signature d'un nouveau contrat de chauffage de nos immeubles avec notre prestataire Enerchauf, nouveau contrat qui génère cette économie sensible.

Il est important de ne pas laisser passer l'occasion de montrer que nos services continuent à préserver nos intérêts dans un certain nombre de secteurs sensibles, eu égard aux difficultés financières actuelles.

Concernant cette décision modificative, je me tiens à votre disposition sur des points que je n'aurais pas mentionnés, parce que je ne voulais pas alourdir le débat de ce soir, soit en y répondant après vos prises de paroles soit ultérieurement si les questions sont très techniques.

→ 15. **Décision modificative au budget annexe des parkings**

M. Tisler : Il s'agit simplement d'approuver le montant annuel de la contribution du budget communal vers le budget annexe des parkings. Ce montant s'élève à 292 000 euros pour 2015 en fin d'exercice. Ceci correspond à la somme nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe. Je propose que nous votions ce montant en l'état.

→ 16. **Ouverture anticipée de crédits d'investissement du budget 2016**

M. Tisler : Cette notice va permettre à nos services de pouvoir fonctionner normalement pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 à la date du vote de notre budget primitif 2016. C'est une disposition technique très classique à prendre lorsque le budget primitif n'est pas voté avant le 31 décembre de l'année qui précède sa mise en application, ce qui est notre cas pour 2016.

La note détaille le montant des crédits à ouvrir et leur ventilation dans les différents chapitres. Le rappel des crédits ouverts sur les mêmes lignes lors du budget primitif 2015 vous permet de vérifier que nous restons dans la limite légale du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent. Je vous propose donc d'adopter cette notice et ces montants.

→ 17. **Attributions d'acomptes de subventions, budget 2016 (régie théâtre cinéma Paul Eluard – CCAS – COS)**

M. Tisler : Pour cette dernière notice concernant les finances, je dirais simplement que sa logique est la même que celle qui vient d'être exposée. Nous ne votons pas le budget primitif 2016 avant le 31 décembre 2015, donc il est nécessaire de permettre à trois établissements

de pouvoir fonctionner normalement dès le 1^{er} janvier 2016 : le CCAS, la régie du théâtre-cinéma Paul Eluard et le COS. Je vous propose d'adopter cette notice et les montants afférents à chaque structure.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci de nous avoir présenté l'ensemble des cinq notices. Nous allons les reprendre une par une pour les soumettre aux voix.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le versement et l'affectation d'un fonds de concours de fonctionnement de la CASA à la Ville de Choisy-le-Roi ? Madame Baron.

Mme Baron : J'approuve le versement de ce fonds de concours, car il est destiné au conservatoire. Dans le cadre de l'accessibilité, il est important que tout soit mis en œuvre pour que le handicap accède à la pratique des arts et de la culture. L'accès pratique artistique est facilité par les nouvelles technologies. Ce serait vraiment l'occasion de rendre l'offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumetts la délibération aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Je soumetts la délibération portant décision modificative, exercice 2015 aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à la majorité (12 abstentions).

M. le Maire : Je vous remercie. Je soumetts la délibération portant subvention d'équilibre au budget annexe des parkings aux voix.

M. Panetta : Malgré les explications très professionnelles et intéressantes que l'on nous a données en Commission, il va falloir se pencher sur le problème du parking du Port. En passant devant, hier, j'ai encore constaté qu'il était entièrement déserté. Pourquoi personne ne se gare-t-il dans le parking ? Il va falloir travailler ensemble sur cette question, d'autant plus que cela occasionne des recettes en moins.

Nous sommes bien obligés de voter cette subvention, donc nous allons voter pour, tout en alertant le Conseil sur le fait qu'il est anormal que nous devions abonder le budget, alors que les parkings de la ville proposent des tarifs faibles. Nous voyons trop souvent de trop nombreux véhicules stationner en double, voire en triple file. A cet égard, j'espère que l'avancée de la municipale fera chemin en 2016.

M. le Maire : Nous aurions pu parler de votre observation sur le quartier du Port dans le cadre du CRACL. Vous avez pu voir que l'opération Pichet, avec la résidence hôtelière et la résidence étudiante, avance très bien, de même que l'immeuble d'Icade et celui de Pierreval. De fait, avec l'arrivée des salariés de ces établissements, les parkings devraient avoir un taux d'occupation largement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Je soumetts la délibération portant ouverture anticipée de crédits d'investissement du budget 2016 aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Je sou mets la délibération portant attributions d'acomptes de subventions, budget 2016 aux voix.

M. Panetta : Nous votons pour les acomptes aux associations. Toutefois, je tenais à faire une remarque sur la date de versement des subventions et je voulais savoir comment nous pourrions y remédier. L'année dernière, par exemple, devant leur attente, j'ai dû expliquer à des associations que nous n'avions pas cessé de leur verser les subventions.

Il y a un décalage entre leur compte de résultat et le moment où elles touchent les subventions, au mois de mars. Beaucoup d'associations ont tendance à dépenser la subvention en six ou huit mois. Ce n'est peut-être pas du ressort du Conseil municipal, mais il faudrait leur trouver une solution.

M. le Maire : C'est un problème de gestion interne aux associations. Le Conseil municipal peut-il gérer et ensuite fédérer l'ensemble de la vie associative ? Notre principe est de permettre d'abonder pour que leurs comptes soient établis de janvier à janvier.

M. Panetta : Je soulève cette question pour sensibiliser nos collègues qui sont en charge des associations. Certaines associations sont perdues, ne pourrions-nous pas leur apporter une aide au niveau de la gestion ?

M. le Maire : Il faut savoir que le Conseil départemental organise régulièrement des formations et des accompagnements à la gestion, à l'équilibre budgétaire ou à la demande de subventions, à l'intention des associations dont la plupart sont gérées par des bénévoles. Ces formations sont gratuites, mais vous avez raison, nous pourrions les aider en faisant une communication à ce sujet.

La délibération n° 17 est adoptée ainsi qu'il suit : Régie théâtre P. Eluard (42 pour, 1 ne prend pas part au vote) – CCAS (42 pour, 1 ne prend pas part au vote) – COS(43 pour)..

RESSOURCES HUMAINES

→ 18. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. Dupuy : Nous sommes sur trois transformations de poste pour permettre l'intégration ou la promotion d'agents qui ont réussi des concours ou qui ont été récemment recrutés.

M. le Maire : S'il n'y a pas de questions, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

TARIFICATION

→ 19. Tarifs des droits de voirie à compter du 1^{er} janvier 2016

M. Boivin : Une redevance est perçue pour occupation de la voirie publique à des fins privées. Toutefois, une autorisation préalable de la commune est nécessaire pour utiliser ces espaces publics.

Nous pouvons distinguer deux catégories d'occupation de la voirie publique, celle à titre permanent et celle à titre temporaire.

Les occupations à titre permanent concernent celles qui sont en sursol (auvents, stores, objets lumineux...), celles qui sont au sol (arbustes en pot...) et celles qui sont en sous-sol (galeries, passages des câbles enterrés...).

Parmi les occupations à titre temporaire, nous pouvons signaler les baraques de chantier et les bennes ouvertes. Les dépôts sauvages de déchets et de matériaux ainsi que la présence de containers à déchets en dehors des jours de collecte font l'objet également d'une facturation lorsque les auteurs sont identifiés.

Une réévaluation significative des différents tarifs a eu lieu à la fin de l'année 2014 pour application en 2015. Il vous est demandé ce soir d'approuver le nouveau barème qui sera valable en 2016 sur la base d'une augmentation de 2 %.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Cette délibération ne nous pose pas de problème en elle-même. Néanmoins, je voudrais réitérer la demande que j'ai eu l'occasion de faire à plusieurs reprises sur la nécessité d'afficher l'autorisation de la Mairie pour les commerçants qui occupent la voie publique de façon permanente. Je suppose qu'un certain nombre de commerçants utilisent la voie publique sans autorisation et donc sans redevance. A ce sujet, je souhaiterais que l'on s'aligne sur le modèle qui est pratiqué à Paris avec l'affichage de l'autorisation en question.

M. le Maire : Monsieur Mély.

M. Mély : Dans le contexte budgétaire extrêmement contraint que nous vivons actuellement, je me demande si nous n'aurions pas dû réfléchir à une augmentation de recettes plutôt qu'à une augmentation purement technique de 2 %. De mon regard de néophyte, certains tarifs me paraissent excessivement modestes et leur gestion doit nous coûter plus que ce qu'ils nous rapportent.

Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de pratiquer une augmentation plus substantielle de ces droits de voirie qui sont très modestes. Je ne pense pas qu'une augmentation légèrement supérieure à 2 % mettrait en péril l'activité commerciale des personnes concernées.

Je ne connais pas le montant global des droits de voirie, si c'est négligeable ou s'il y a un sens budgétaire à ma proposition.

M. le Maire : Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : Je ne pourrai pas répondre à tous les points, mais je vais répondre à Monsieur Briennon sur l'occupation illégale du domaine public. A ce sujet, j'ai demandé aux services de faire le point avec l'ensemble des commerçants qui occupent illégalement l'espace public. Vous mettez en avant la proposition de l'affichage dans tous les commerces et j'en prends note, mais sachez que nous travaillons dans ce sens. Pour vous donner un exemple concret de l'action municipale, nous avons demandé à l'ensemble des commerçants de la galerie Rouget de Lisle, là où il y avait une occupation de l'espace public très importante, de rentrer la marchandise et c'est ce qui a été fait. Nous avançons très concrètement.

M. le Maire : Pour répondre à la réflexion pertinente de Monsieur Mély, nous ne nous interdirons pas de réfléchir à une approche telle que vous l'évoquez pour les années à venir, lorsque nous aurons des éléments plus précis sur les bases.

S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts la délibération aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

→ **20. Espace Langevin : tarification des activités à compter du 1^{er} janvier 2016**

Mme Riffaud : La Commission a examiné la notice et l'a adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts cette délibération aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

→ **21. Service municipal de la jeunesse : tarification des activités à compter du 1^{er} janvier 2016**

Mme Arnaud : La Commission s'est réunie le 1^{er} décembre. La notice présente le détail des tarifs 2016 pour l'ensemble des activités du service municipal de la jeunesse.

L'augmentation de 2 % concerne la création de la nouvelle carte pass'MJ, les tarifs mensuels des activités ateliers, les tarifs à l'activité, la carte multisports pour les jeunes de 11 à 17 ans, les tarifs mensuels des cours collectifs et individuels, la tarification pour la location des studios de répétition et enfin les tarifs journaliers pour les mini-séjours et les séjours.

Il convient ce soir de délibérer sur l'augmentation de l'ensemble de ces tarifs que la Commission a approuvée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts cette délibération aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

→ **22. Tarifs des droits de place sur les marchés communaux à compter du 1^{er} janvier 2016**

M. Ennaoura : Il n'y a pas eu unanimité avec les commerçants sur l'augmentation annoncée dans la note. La note met en évidence une augmentation substantielle de 30 %, notamment sur le marché du Centre, qui correspond à ce qui avait été négocié entre la Ville et le délégataire le 1^{er} décembre 2010. L'augmentation devait avoir lieu à la livraison du marché du Centre, mais comme vous le savez, nous avons connu des difficultés. De ce fait, il a été proposé à l'ensemble des commerçants, mais aussi au groupe Géraud, de mettre en place cette augmentation de façon plus modulée. Il a donc été proposé à la commission communale du marché du 2 décembre dernier, que cette augmentation s'opérerait au 1^{er} avril 2016.

La hausse des tarifs des droits de place des marchés Sud, Jean Jaurès et des Gondoles est moins importante.

M. le Maire : Y a-t-il des réactions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous aimerions connaître le nombre de places qui sont concernées par l'augmentation. Est-ce par lot de 10, de 20, de 30 ? Nous ne comprenons plus rien au marché.

M. le Maire : Monsieur Ennaoura, voulez-vous bien répondre très sérieusement à cette question tout à fait innocente ?

M. Ennaoura : Je vais répondre très sérieusement à cette question qui nous concerne toutes et tous. L'augmentation concerne les commerçants abonnés et volants qui sont légalement installés sur nos marchés. Quant aux commerçants hors périmètre qui se sont installés depuis septembre dernier des deux côtés de l'avenue Jean Jaurès et sur un secteur de la rue Carnot, nous nous en préoccupons et nous mettons tout en œuvre pour résoudre ce problème.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

→ 23. Tarification du stationnement payant en parkings couverts à compter du 1^{er} janvier 2016

Mme Luc : La Commission travaux, urbanisme et stationnement a examiné la notice et l'a adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

→ 24. Tarification des activités sportives à compter du 1^{er} janvier 2016

M. Aoummis : La Commission des sports, après avoir examiné la délibération, a donné un avis favorable.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

SPORTS

→ 25. Répartition du solde de la subvention municipale aux associations sportives – Année 2015

→ 26. Répartition du solde de la subvention aux écoles des clubs – Année 2015

M. Aoummis : Après examen de la Commission des sports, ces deux délibérations ont reçu un avis favorable.

M. le Maire : S'il n'y a pas de question, je sou mets cette délibération au vote.

Les délibérations n° 25 et n° 26 sont adoptées à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

→ 27. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Choisy-le-Roi et la compagnie La Rumeur

Mme Arnaud : Après examen, la Commission a émis un avis favorable.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous avons posé quelques questions et les réponses nous ont donné satisfaction. Néanmoins, nous allons nous abstenir, car nous aimerions bien voir un peu de changement. La compagnie aurait-elle vocation à rester 60 ans sur la ville ?

Mme Arnaud : La compagnie a été créée en 1995 exactement.

M. Panetta : Nous souhaiterions qu'un accent beaucoup plus important soit mis sur l'apprentissage des jeunes et sur les cours qui leur sont donnés.

M. le Maire : La compagnie fait des efforts assez conséquents à ce sujet et notamment sur l'approche du théâtre amateur en intégrant de très nombreux Choisyens dans ses spectacles. Elle rencontre un joli succès, si bien qu'elle a dû représenter une série de spectacles de sa dernière création par deux fois. Je vous invite à la rencontrer.

M. Panetta : *Mea culpa*, mais nous avons peu d'informations sur ses programmes, contrairement à ceux du théâtre Paul Eluard. Bien évidemment, nous aimerions nous en rendre compte par nous-mêmes. Nous ne demandons que cela. Nous souhaiterions simplement être informés sur les dates de ses représentations, sans devoir les chercher par nous-mêmes. Nous allons nous abstenir, mais nous voterons favorablement l'année prochaine.

M. le Maire : Madame Bellier.

Mme Bellier : Monsieur Panetta, Je voulais rectifier les montants des tarifs des activités théâtrales à destination des jeunes que je vous ai donnés lors de la Commission. La cotisation annuelle est de 150 euros pour une heure et demie de cours d'art dramatique et de 180 euros pour deux heures.

M. le Maire : La Compagnie la Rumeur est une compagnie indépendante qui crée elle-même ses outils de communication, contrairement à Paul Eluard qui est une régie. Nous relayons leur programme dans l'espace culture de *Choisy Infos*, mais en effet, nous pourrions peut-être accentuer l'information pour que leurs spectacles soient plus largement diffusés.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 27 est adoptée à la majorité (9 abstentions).

→ 28. Approbation de la convention unique de mise à disposition de locaux à titre permanent aux associations

Mme Arnaud : Après examen, la Commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Madame Benkahla a peut-être quelques remarques à ajouter.

Mme Benkahla : Il n'y a pas eu de réaction négative en Commission. Bien au contraire, cette disposition était très attendue. La mise en œuvre de cette convention a été travaillée avec le service financier, le service juridique et le service vie associative. Ce travail de fond est parti de la Maison Saint Louis, au regard des associations qu'elle accueille, puis s'est élargi à six autres associations. La prochaine étape est d'accueillir ces différentes associations pour leur présenter individuellement la convention.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

M. le Maire : Nous partons à présent dans le quartier des Gondoles nord, à la nouvelle maternelle Wallon qui va accueillir un nouveau centre dédié à la petite enfance. Je donne la parole à Annick Guinery.

→ 29. Dénomination de l'équipement multi accueil situé 18 avenue de la Folie à Choisy-le-Roi

Mme Guinery : Merci, Monsieur le Maire. Nous vous proposons de donner le nom de Tony Lainé à la future crèche. C'est un nom qui n'est pas très connu pour un certain nombre d'entre vous, mais qui a beaucoup de sens pour les spécialistes de la petite enfance et bien au-delà. Tony Lainé est décédé en 1992. Il était psychiatre et psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la petite enfance.

Nous avons choisi son nom pour plusieurs raisons. Tony Lainé a été le cofondateur d'une association qui est très connue du personnel de la petite enfance, des bibliothécaires, des ludothécaires et de tous ceux qui reçoivent des tout-petits. Il a été cofondateur également de l'association ACCES (actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations). Cette association qui est née en 1982 a la particularité de faire de la lecture et plus largement de l'éveil culturel auprès des tout-petits une condition indispensable pour essayer de gommer les inégalités. Elle insiste beaucoup sur l'importance du langage de l'imaginaire par rapport au langage de tous les jours, où l'on passe notre temps à dire aux tout-petits, mange, lève-toi, etc.

D'autre part, Tony Lainé est connu du grand public pour une série d'émissions réalisée pour la télévision, que vous avez dû voir dans les années 1980, qui s'appelle « *Le bébé est une personne* », dont il était coauteur avec Bernard Martino. Cette série télévisée a énormément marqué les professionnels et le public, puisque c'est à cette date que l'on a commencé à prendre conscience que le bébé était une vraie personne avec des sensations, qu'il réagissait, qu'il souffrait et qu'il était important de lui parler. Il a changé l'approche autour du bébé, mais il est peut-être encore plus connu pour ses documentaires autour de la folie qu'il avait réalisés avec Daniel Karlin, dont « *La raison du plus fou* ».

A ce jour, deux crèches portent son nom, une crèche familiale à Châtenay-Malabry et une crèche à Bobigny ainsi que quelques établissements plutôt proches de la psychiatrie et de la psychanalyse, dont des CMPP, les établissements qui accueillent du handicap.

Le nom de Tony Lainé a du sens par rapport à la dénomination d'un établissement petite enfance et nous échappons ainsi aux centaines de crèches Françoise Dolto.

M. le Maire : Je vous remercie pour cette présentation et le choix de ce nom. Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Notre groupe va voter pour. De plus, j'apprécie le prénom... Plus sérieusement je souhaiterais revenir sur la dénomination de notre marché de La Cuve, au sujet duquel j'avais proposé « marché de La Cuve, place des Glaneuses », avec une animation commerciale autour des Glaneuses. Je propose de travailler ensemble sur ce sujet en 2016 qui s'annonce fructueux.

M. le Maire : Monsieur Mély.

M. Mély : Sans refaire le débat qui a dû être assez ardu sur le choix du nom de Tony Lainé, j'avais fait la remarque que dans notre ville très peu de noms féminins étaient attribués aux voies et équipements et j'avais suggéré que ce soit un critère prioritaire lors des prochaines dénominations.

M. le Maire : Le débat n'a pas été ardu, au contraire. Nous essayons de rééquilibrer à bon escient. Nous sommes encore un peu loin du compte. Toutefois, nous avons récemment attribué les noms de Colette, de Rosa Parks et de Rosa Luxembourg dans les nouveaux quartiers des Hautes Bornes et de Briand Pelloutier. Les choses s'améliorent, d'ailleurs j'ai demandé que collectivement les présidents de groupe me fassent remonter des noms de personnalités qui sont liées à la fois à la vie des quartiers, à notre histoire choisyenne et à l'intérêt économique, social et culturel, accompagnés d'une petite biographie pour nous permettre de piocher dans cette réserve de noms, lorsque nous avons un équipement à dénommer.

Mme Guinery : Monsieur Mély, nous avons cherché bien évidemment un nom féminin, mais dans ce domaine, hormis Françoise Dolto, les personnalités sont extrêmement spécialisées et leurs noms ne parlent qu'à une petite minorité de personnes. Je peux vous citer l'obstétricienne Virginia Apgar, par exemple, du nom du test que l'on fait aux tout-petits bébés. Le choix était trop réduit.

M. le Maire : J'avais réfléchi au nom de Monique Soula Desroche, une psychosociologue qui a travaillé avec Jean-Claude Rouchy qui a lui-même créé cette science, mais personne ne les connaît. Pourtant, ce sont des grands noms de la réflexion et de l'analyse.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Tisler.

M. Tisler : Monsieur le Maire, je me borne à participer au débat en soulignant que les conseils de quartier auraient également leur mot à dire pour classer par préférence une liste de propositions émanant de la municipalité. Les conseils de quartier sont aussi un lieu de débats et d'échanges importants sur la personnalisation de la dénomination des voiries et des équipements municipaux.

M. le Maire : Nous en prenons acte, Monsieur Tisler. Plus il y a de propositions et mieux c'est pour la démocratie. Je soumetts cette délibération aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

→ 30. Approbation du principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un équipement multi accueil situé 18 avenue de la Folie à Choisy-le-Roi

M. Roche : Avant de vous présenter cette délibération, je voudrais dire à Monsieur Tisler que je rejoins ses propos dans le sens où il est intéressant d'associer les conseils de quartiers à ce type de décision et à Monsieur Panetta que je suis content d'apprendre qu'il a

une proposition à nous soumettre. Si nous pouvions en discuter dans les conseils de quartier, cela nous permettrait de sortir des traditionnels débats sur le stationnement et de passer à des sujets plus constructifs.

Cette notice a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité en Commission, ses membres ayant été informés de l'avis favorable émis à l'unanimité par la Commission consultative des services publics locaux qui s'était réunie la veille et qui pour mémoire a été créée lors du dernier Conseil municipal.

La DSP a été acceptée à l'unanimité. Néanmoins, je souhaiterais apporter quelques précisions sur le principe de délégation de service public pour ce qui relève de la future gestion de cet équipement.

Il a été affirmé une volonté partagée par l'ensemble des élus présents d'une grande transparence dans la mise en œuvre de la procédure d'attribution de la DSP. Sur ce point, il a été rappelé qu'une fois les propositions établies, celles-ci font l'objet d'une ouverture en Commission d'ouverture des plis, dont les représentants sont élus à la représentation proportionnelle, et non pas en Commission d'appel d'offres, comme je l'avais indiqué. Le rôle et le mode opératoire de la Commission d'ouverture des plis sont sensiblement les mêmes que ceux de la Commission d'appel d'offres, bien que légèrement différents quant au processus technique d'attribution.

Il a été indiqué qu'il est nécessaire de revenir vers le Conseil municipal qui, sur proposition de Monsieur le Maire, est le seul habilité à attribuer le marché. La procédure est très réglementée, ce qui vaut mon intervention pour rassurer et garantir la légalité et la transparence de l'opération.

Le souci du suivi de la gestion a été pointé par l'opposition municipale, sur lequel il est souhaité une grande vigilance. J'ai relevé que ce souhait était également partagé par tous les élus présents à la Commission, avec le souci de veiller au respect de l'intérêt général propre à un tel équipement.

Enfin, il a été demandé que le cahier des charges prenne bien en compte la question de l'offre aux Choisyens sur les postes qualifiés dans les critères de choix.

Voilà pour l'objet des remarques qui ont été émises lors de la Commission.

M. le Maire : Les membres du bureau municipal partagent l'ensemble des remarques. Ce sont des points d'attention que nous avons soulevés et sur lesquels nous tenons à être particulièrement attentifs à la fois au moment de l'ouverture des plis et ensuite, au moment des négociations sur le projet d'établissement que nous aurons à bâtir avec le futur délégataire.

Y a-t-il d'autres réactions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je partage ce qui vient d'être dit, d'autant plus que la dernière délégation de service public des places du marché ne nous laisse pas indifférents. Nous ne pouvons pas dire que nous en sommes très satisfaits. Nous allons voter pour à condition que vous nous confirmiez que les « Frères Karamasov » n'œuvrent pas dans les crèches !

M. le Maire : Il ne me semble pas que ce soit le cas, soyez-en rassurés. Vous avez vu que nous souhaitons être très attentifs non seulement sur les bilans, mais aussi sur la reconduction de la délégation sur cinq ou huit ans. Nous ne sommes pas du tout dans une délégation de longue durée. Telle que vous venez de l'évoquer, cette délégation relève de la relation humaine.

Nous serons vigilants à la fois sur la tarification, sur le projet d'établissement, sur la capacité d'accueil et sur le suivi du personnel ; sa formation et ses rémunérations. Nous serons également très vigilants sur des mesures coercitives d'indemnités et nous veillerons à ce que des indicateurs très précis soient mentionnés. De cette manière, tout manquement nous permettra de demander des indemnités, voire de remettre la délégation de service public en cause.

S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts cette délibération au vote.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

→ 31. Election des membres de la Commission d'ouverture des plis pour toutes les procédures de la délégation de service public de la collectivité

M. le Maire : La procédure de délégation de service public nécessite la constitution d'une commission spécifique, la Commission d'ouverture des plis. A ce propos, j'ai demandé à l'ensemble des présidents de groupe de nous faire part de propositions de noms de représentants, ce qui a donné lieu à la liste que vous avez eue sur table.

Nous n'allons pas la considérer comme un bulletin de vote, mais étant donné que la procédure correspond à celle de la CAO, je vous propose de voter à l'identique. Ce n'est pas tout à fait la même mission, mais ce sera la même démarche au moment de l'ouverture de cette DSP.

La liste se compose ainsi :

Président :

- Didier GUILLAUME

Suppléant :

- Patrice DIGUET

Titulaires :

- Catherine DESPRES
- Patrick HERVY
- Marion CATOIRE
- Frédéric TISLER
- Corinne BERCIER

Suppléants :

- Gilles DUPUY
- Laurent ZIEGELMEYER
- Ludovic GILLERY
- Christophe NEUVILLE
- Frédéric DRUART

Les suppléments ont toute leur importance dans cette Commission, puisqu'elle peut se réunir le matin ou à des moments où les titulaires ne sont pas toujours disponibles. Les suppléants peuvent être amenés à siéger et nous le voyons régulièrement.

Je vous propose d'approuver cette liste.

Le Conseil municipal approuve la liste ci-dessus à l'unanimité.

→ **32. Convention entre la ville de Choisy-le-Roi et le centre communal d'action sociale de Choisy-le-Roi concernant l'achat d'électricité auprès de SIPPEREC**

Mme Riffaud : La Commission a adopté la notice à l'unanimité.

M. le Maire : S'il n'y a pas de question, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

→ **33. Approbation d'une convention de mise à disposition croisée de ressources informatiques entre la ville de Choisy-le-Roi et la communauté d'agglomération Seine Amont**

M. Hervy : Avant de vous présenter la délibération sur la mise à disposition croisée de ressources informatiques, je souhaiterais vous faire part d'une proposition. Le numérique et l'informatique ne faisant partie d'aucune commission, il serait souhaitable d'examiner la possibilité de les associer à une commission. Comme vous allez le voir dans mon intervention, un certain nombre de questions peuvent se poser et il est parfois difficile d'y réfléchir tout seul.

Chers collègues, il s'agit d'une convention de mise à disposition croisée de ressources entre la Ville et la CASA ou entre la CASA et la Ville.

Nous pouvons aisément imaginer, nous l'avons vu ce soir tout au long du Conseil, les conséquences de la création des territoires au 1^{er} janvier, notamment la création du T12. Ces moyens vont être partagés entre le nouveau territoire et la Ville, puisque la CASA est amenée à prendre fin au 31 décembre.

Les enjeux numériques ont déjà été anticipés par la CASA, avec la création en octobre dernier d'un poste d'ingénieur, dont la définition exacte du poste est la suivante : « *d'intervenir techniquement et de travailler sur les projets de mise en œuvre d'un territoire numérique à l'échelle du futur établissement public territorial* ».

La présentation de cette délibération est donc pour moi l'occasion, en qualité de Maire adjoint en charge des questions du numérique et de président du SICIO (le Syndicat intercommunal pour l'informatique et ses outils), de renouveler mon souhait que ce bel outil que représente le SICIO soit considéré dans le futur territoire comme un partenaire à part entière.

Les 27 agents du SICIO sont aujourd'hui, comme beaucoup d'agents de nos collectivités, très inquiets de l'avenir, à l'aune de la mise en œuvre de cette réforme territoriale. Lors d'une rencontre la semaine passée, ils m'ont fait part de leurs inquiétudes, après avoir pris connaissance du partage de moyens et de la création du poste, quant à l'avenir du SICIO et du travail déjà engagé par la CASA sur le numérique pour préparer la transition numérique du territoire.

Les élus des quatre autres villes adhérentes (Orly, Bonneuil-sur-Marne, Villeneuve le Roi et Valenton), lors de notre comité syndical du 10 décembre, ont affirmé leur volonté de voir cette structure, qui a été créée en 1973 et qui leur apporte pleine et entière satisfaction, perdurer et asseoir son savoir-faire et sa performance en recherchant autant que possible une sécurité juridique.

Quelle que soit l'échéance d'une éventuelle décision concernant l'avenir des syndicats ou celui de cette compétence du numérique, les Villes adhérentes sont toutes bien conscientes que, si le SICIO dispose de moyens humains, financiers, ainsi que d'une reconnaissance

positive de celle-ci, en revanche il est nécessaire d'en assurer la modernisation et d'en favoriser son adaptabilité et sa réactivité pour faire face aux nouvelles exigences des services rendus aux villes et donc en bout de chaîne à nos concitoyens.

J'ai émis le souhait que cette mise à disposition, sur laquelle nous sommes amenés à délibérer ce soir, à 50 % du temps d'encadrement de Choisy-le-Roi au territoire, soit bien évidemment considérée comme un atout pour valoriser l'outil auquel nous sommes adhérents.

C'est aussi l'occasion pour moi de demander aux représentants du Conseil de territoire qui ont été élus ce soir, de veiller à ce que le SICIO, tout comme la Ville (quand je parle de la Ville, je pense à la délégation du numérique, mais c'est aussi valable pour les autres villes du territoire), soit associé aux discussions et aux partenariats éventuels dans ce domaine du numérique, pour préserver au mieux les intérêts de Choisy-le-Roi et des villes adhérentes, dans un suivi bien évidemment délégué aux politiques.

C'est en ce sens et avec toutes ces réserves que je vous propose de délibérer en faveur de cette convention de mise à disposition croisée de ressources avec la CASA, telle qu'elle vous est présentée.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des réactions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je partage les craintes de Monsieur Hervy. Nous nous sommes demandé si cela ne faisait pas double emploi avec le SICIO, mais nous voyons que la tâche ne sera pas tout à fait identique. Néanmoins, le problème peut se poser. Notre groupe a décidé de voter pour, mais nous ajoutons cette réserve.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts cette délibération au vote.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

→ 34. Cluster Eaux-Milieus-Sols : adhésion au projet de cartographie des micropolluants. Autorisation à donner au Maire de signer tout document y relatif

Mme Catoire : Il n'y a pas eu de question particulière sur cette note.

M. le Maire : Dans le cadre de l'assemblée générale qui s'est tenue hier après-midi, il a été approuvé que le cluster eaux-milieus-sols installe son siège social dans la zone du Lugo, à Choisy-le-Roi. Au regard du nombre d'entreprises, Choisy-le-Roi s'identifie encore plus comme un site important regroupant les politiques autour de l'eau, en termes de recherche, d'emploi et de formation.

D'autre part, nous avons avancé dans un autre domaine, sur lequel nous devons certainement monter ensemble au créneau, à savoir l'installation sur le territoire d'un lycée polyvalent qui proposerait un BTS métiers de l'eau. Ce serait à Orly, mais globalisé sur le territoire Orly – Choisy-le-Roi.

Un point d'intention important a été porté lors de l'assemblée générale du cluster pour nous inscrire dans une démarche de lobbying sur cette question. C'est un acte fort d'enracinement du cluster eaux-milieus-sols avec tout ce que cela génère autour de Choisy-le-Roi et nous ne pouvons que nous en féliciter. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, vous m'accorderez d'être intervenu à plusieurs reprises à la CASA dans ce sens, parce que le cluster semblait s'éloigner de Choisy-le-Roi. J'entends parler de ce projet à Choisy-le-Roi depuis vingt ans et ce serait bien qu'il voie le jour à

Choisy-le-Roi. En 2016, ma voix ira à Choisy-le-Roi sur ce projet. Jean-Marc Briennon parlait des sensibilités, mais au-delà des sensibilités, il y a l'intérêt de notre ville et c'est bien ce que je compte représenter sur le prochain territoire. Merci.

M. Hervy : Monsieur le Maire, vous faisiez référence à la création du lycée de l'eau annoncé et voté au Conseil régional. Néanmoins, nous savons comment les situations peuvent évoluer en fonction des changements de majorité, ce qui est le cas. Aujourd'hui, un projet qui n'est pas engagé n'a aucune assurance d'être pérennisé. Peut-être qu'il serait souhaitable de reprendre les contacts nécessaires pour s'assurer que ce projet ne sera pas remis en cause.

Permettez-moi de vous rappeler que, pendant la campagne, la droite départementale a fortement pesé pour que le lycée Brassens soit reconstruit sur site, ce qui posait d'énormes problèmes techniques et c'est la raison pour laquelle l'ancienne Vice-présidente en charge des lycées avait pris la décision de trouver un lieu plus adapté, plus approprié et en adéquation avec les politiques locales, donc le cluster de l'eau.

J'attire l'attention sur cette question. Rien n'est encore tout à fait acquis et l'avenir nous dira si nous resterons sur ces décisions, mais je suis un peu inquiet.

M. le Maire : Il me semble qu'il est inscrit dans le cadre du PPI de la Région et qu'il a été voté 53 millions d'euros. Cependant, en effet, même si le projet est voté, nous devons rester vigilants, car les grues n'ont pas encore été posées. Soyons attentifs. Si ce projet devait voir le jour, ce serait une très belle chose pour notre secteur.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité (Monsieur Diguët ne prend pas part au vote).

→ **35. Adhésion à l'association « Réseaux IP Européens – Network Coordination Centre (RIPE-NCC) »**

Mme Catoire : Il n'y a pas eu de question particulière lors de la Commission.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

→ **36. Rapport annuel d'activité 2014 du SIPPAREC**

M. Id Elouali : Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport est tenu à la disposition des conseillers municipaux à la Direction générale. Le Conseil municipal est appelé à prendre acte du compte rendu d'activité du SIPPAREC, Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

Le rapport annuel est structuré de la manière suivante :

- l'actualité de l'électricité,
- les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité,
- les services proposés par le SIPPAREC,
- la production locale d'énergie renouvelable,
- le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie.

Je demanderais une attention toute particulière du fait que la compétence qui revient au syndicat va de nouveau revenir à la métropole du Grand Paris et dans ce cadre, je vous

invite à une plus grande vigilance par rapport aux évolutions que ce syndicat est amené à connaître l'année prochaine.

M. le Maire : Je me permettrais d'ajouter que l'ensemble des présidents des syndicats, SIPPEREC, SEDIF, etc., se sont réunis et qu'ils se sont beaucoup investis pour que ces syndicats puissent être préservés dans le cadre de la métropole du Grand Paris.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du SIPPEREC.

→ 37. Rapport d'activité 2014 du SIGEIF

M. Athéa : Nous adhérons au SIGEIF, le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France, pour la compétence gaz, comme nous adhérons au SIPPEREC pour la compétence électricité. Le rapport est tenu à votre disposition à la Direction générale.

Le syndicat recouvre 184 communes et plus de 5 millions d'habitants. Il travaille actuellement sur le développement de l'utilisation du gaz naturel pour véhicules (GNV) ainsi que sur l'installation de deux stations de fourniture de gaz, l'une sur le port de Bonneuil-sur-Marne et la seconde dans la ville de Vanves, et sur les questions DFT et d'efficacité énergétique en proposant notamment des activités de conseil aux petites communes qui n'ont pas les moyens d'avoir une expertise suffisante en ce domaine.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du SIGEIF.

→ 38. Rapport d'activité 2014 du Syndicat de chauffage urbain Choisy-Vitry

M. Athéa : Le syndicat de chauffage urbain concerne Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine. Il connaît une activité qui se développe, puisqu'en fin d'année 2015 il a été réalisé l'interconnexion entre le réseau chauffage urbain du SCUCV et celui de la SEMMARIS.

Cette interconnexion permettra de développer l'activité de chauffage urbain avec un mix énergétique qui dépassera 50 % d'énergie renouvelable, ce qui permettra aux habitants de bénéficier notamment de la TVA à taux réduit et de réduire la note de chauffage de l'ordre de 10 %.

Concernant les délégations de service public, je souhaiterais insister sur le fait que toute délégation de service public donne lieu à des contrôles de la part de l'autorité délégante. C'est le cas du SCUCV qui fait réaliser des contrôles des données fournies par le délégataire, de façon très approfondie et très précise à la fois sur le plan technique et sur le plan financier. Les contrôles sont effectués par des cabinets extérieurs spécialisés dans ce domaine.

J'attire également l'attention sur le fait que chaque fois que l'on passe une convention de délégation au service public, il faut prévoir l'activité de contrôle et de vérification de l'activité du délégataire et des informations qu'il fournit à l'autorité délégante.

Ce serait vrai pour la délégation concernant les marchés qui aurait besoin d'un contrôle approfondi auprès du délégataire.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du Syndicat de chauffage urbain Choisy-Vitry.

M. le Maire : Avant de passer au compte rendu des décisions, il convient d'examiner la délibération sur table qui a été transmise aux présidents de groupe vendredi dernier.

→ 39. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention à intervenir entre la Commune et le Territoire concernant la gestion des compétences transférées

M. le Maire : La loi NOTRe dote les territoires de compétences qui leur seront progressivement transférées au cours des deux années à venir. La date à laquelle ces transferts ont été décidés ne permet pas qu'ils s'accompagnent dans les délais impartis du transfert des moyens y afférant.

La Mission de préfiguration reconnaît que la seule manière d'assurer la continuité du service public aux usagers est de prévoir des conventions entre les territoires et les communes, en attendant que les transferts soient effectifs. Nous en sommes là pour le moment, nous attendons que les exécutifs que nous avons votés se mettent en place et décident des modalités, des compétences et des transferts de personnel et des moyens.

Il vous est demandé d'accepter la signature de ces conventions qui seront éphémères.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets la délibération aux voix.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

→ 40. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

QUESTION

M. le Maire : Avant de nous quitter, je donne la parole à Monsieur Peryagh.

M. Peryagh : Monsieur le Maire, dans son discours prononcé le 18 novembre dernier, le Président de la République a précisé que les maires de France connaissaient mieux que personne leur territoire et la population. Il a également annoncé des réunions entre les préfets et les maires afin que vous soyez informés de façon précise sur l'état des menaces, sur la présence des individus dangereux et sur les mesures de sécurité que l'Etat serait amené à prendre.

La question que je vous pose, Monsieur le Maire, est la suivante. Le Préfet du Val-de-Marne vous a-t-il déjà invité à une telle réunion d'information. Si oui, quelles sont les conclusions concernant Choisy-le-Roi ?

M. le Maire : En effet, le Préfet a réuni l'ensemble des maires et des parlementaires du Val-de-Marne. Il nous a fait part de la situation d'alerte à Paris et dans notre département. Des lieux ont été identifiés comme des lieux à risques sur proposition des maires et il a répondu aux questions que nous lui avons posées. Pour ma part, je me suis permis d'intervenir sur deux points.

Je lui ai tout d'abord demandé si des mesures concrètes avaient été prises pour sécuriser les deux usines des eaux, puisque dans son propos liminaire, le Préfet avait fait part des risques d'attaques chimiques. En effet, avec nos deux usines des eaux, celle de Choisy-le-Roi et celle d'Orly, notre site est particulièrement exposé

A cette question, le Préfet a répondu que des moyens avaient mis en place dès le mois d'octobre et que, depuis les attentats de novembre, les usines étaient étroitement surveillées et dotées de nouveaux équipements de sécurité.

Je vous livre sa réponse telle qu'elle nous a été livrée. Cependant, sa réponse laisse à penser qu'il y avait une certaine anticipation. D'un côté, cela nous rassure, mais d'un autre côté cela veut dire que ces risques ont été identifiés et reconnus en France comme des risques d'attentat.

D'autre part, deux jours avant que nous nous réunissions avec le Préfet, j'avais eu Didier Paillard au téléphone, le matin même de l'intervention des forces à Saint-Denis pour lui faire part de toute ma solidarité suite à ce qui s'était passé dans la nuit et il m'avait confié qu'il avait été informé de l'intervention par des citoyens de sa ville, qui s'alarmaient d'entendre des coups de feu dans son centre-ville.

Fort de cette information, j'ai demandé au Préfet si nous serions informés dans le cas où une opération se déroulerait sur notre territoire et si nous avions l'autorisation de confirmer à la population qu'une opération était bien en cours dans tel ou tel quartier ou dans telle ou telle rue, sans pour autant entrer dans des détails sur le pourquoi et le comment.

Le Préfet m'a répondu que ses services informaient les maires dans la mesure du possible, mais la Procureure de la République a tout de suite demandé la parole et sa réponse a été très nette : elle a dit que nous ne serions pas informés. Nous avons eu deux réponses spécifiques et la réponse de la Procureure a été très claire.

A titre d'information, le samedi du premier tour des élections régionales, dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures du matin, le RAID a mené une opération à Choisy-le-Roi, dont je n'avais pas été averti. Ce sont des Choisyens qui ont assisté à l'intervention des forces de l'ordre à la tête de pont de Choisy-le-Roi. Cela confirme que des interventions ont lieu régulièrement. Le Préfet a dit clairement qu'il y en avait entre trois et quatre par nuit sur le territoire valdemarnais.

Nous en sommes là aujourd'hui. L'état d'urgence permet des interventions plus générales. Je ne veux pas être plus long dans ma réponse, mais ce sont les deux questions essentielles qui ont été posées. Sachez que la Préfecture reste en alerte, notamment sur les grands équipements et sur les centres commerciaux.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons examiné tous les points de notre ordre du jour. Il est temps à présent de nous quitter. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 3 février.

Les ballotins de chocolats ont été choisis par le CCAS. S'ils sont bons, vous me remercirez, s'ils ne sont pas bons vous pourrez toujours vous tourner vers Catherine Desprès.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 35.